



Organisation internationale du Travail

Bureau régional pour l'Afrique

Coopération Sud-Sud pour le travail décent en Afrique

Cadre d'action (projet)

Mars 2017

Table des matières

Introduction	3
Première partie : La coopération Sud-Sud en Afrique	4
Coopération Sud-Sud : Définition, principes, objectifs	4
Origine et évolution de la coopération Sud-Sud	5
Les nombreuses facettes de la coopération Sud-Sud	7
Différents types et formes de soutien	7
Différentes modalités	9
Différents acteurs	10
Aspects qualitatifs de la coopération Sud-Sud	11
Rôle des communautés économiques régionales	12
Rôle des institutions panafricaines	14
Union africaine	14
NEPAD	14
Banque africaine de développement (BAD)	15
Commission économique pour l’Afrique (CEA)	16
Rôle de l’Organisation des Nations Unies	16
Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC)	16
PNUD	17
Autres organismes des Nations Unies	18
La coopération Sud-Sud au sein de l’OIT	19
Deuxième partie : Vers un cadre de l’OIT sur la coopération Sud-Sud pour le travail décent en Afrique	21
Coopération Sud-Sud en Afrique : Progrès et difficultés	21
Coopération Sud-Sud en Afrique : Enseignements tirés et recommandations	22
Coopération Sud-Sud en Afrique : Grandes orientations	24
Coopération Sud-Sud en Afrique : Priorités thématiques pour l’appui de l’OIT	25
Coopération Sud-Sud en Afrique : Principes de mise en œuvre de l’OIT	27
Coopération Sud-Sud en Afrique : Dispositif d’appui de l’OIT	27
Objectif du dispositif	27
Fonction 1 : Appui institutionnel à la coopération Sud-Sud pour le travail décent en Afrique	28
Fonction 2 : Partenariats de coopération Sud-Sud pour le travail décent en Afrique	29
Fonction 3 : Participation de la coopération Sud-Sud à l’intégration régionale en Afrique	29
Fonction 4 : Soutien extérieur à la coopération Sud-Sud pour le travail décent en Afrique	30
Propositions d’arrangements pour la mise en œuvre	32
Durée, coût et financement	32

Prochaines étapes.....	33
Conclusion.....	33
Questions à examiner	33
Annexes.....	34
Références	34
Dispositif de la coopération Sud-Sud pour un travail décent en Afrique : Cadre logique	37

Introduction

Le présent document a été commandé par le Bureau régional de l’OIT pour l’Afrique (BRA) dans le but d’élaborer un cadre pour les engagements de l’OIT en faveur de la coopération Sud-Sud, dans les domaines ayant trait à l’Agenda pour le travail décent en Afrique. C’est dans le contexte de cette mission qu’un questionnaire a été transmis à tous les mandants de l’OIT dans les 54 États Membres africains pour évaluer le rôle et la contribution des nations africaines en tant que prestataires et bénéficiaires de la coopération Sud-Sud. Quatorze questionnaires contenant les informations sollicitées ont été renvoyés par 13 pays¹. De plus, afin de réunir des renseignements supplémentaires, le consultant recruté pour cette tâche a visité des institutions et partenaires dans cinq pays africains : Afrique du Sud, Algérie, Éthiopie, Kenya et Sénégal². Enfin, il a entrepris un large examen documentaire de la littérature et des sites Web en rapport avec la coopération Sud-Sud.

Ce document est scindé en deux parties de longueurs à peu près égales :

- La première partie offre une vue générale des situations, des modalités et des acteurs de la de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en Afrique, ainsi que du rôle des institutions africaines, des Nations Unies et de l’OIT dans la stimulation de la coopération Sud-Sud (CSS) en Afrique.
- La deuxième partie présente les paramètres et la teneur du cadre que propose l’OIT en faveur de la coopération Sud-Sud pour le travail décent en Afrique.

Les deux parties s’intéressent spécialement au rôle des pays africains en tant que *prestataires* de coopération au service du développement sur le continent et ailleurs. Le cadre proposé à la deuxième partie est globalement conforme à la [Stratégie de l’OIT en matière de coopération pour le développement](#) 2015-2017, qui appelle de ses vœux la diversification des partenariats et des sources de financement.

Le document « Coopération Sud-Sud : Rôle et contribution de l’Afrique – cadre pour l’engagement de l’OIT », sera examiné avant sa validation finale par un atelier régional tripartite qui se tiendra les 11 et 12 mai 2017 à Casablanca.

¹ Algérie (2), Burkina Faso, Comores, Égypte, RD Congo, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Maurice, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Tanzanie

² Des rapports de mission distincts ont été établis après chacune de ces visites.

Première partie : La coopération Sud-Sud en Afrique

Coopération Sud-Sud : Définition, principes, objectifs

La coopération Sud-Sud (CSS) est un cadre de travail large destiné à la collaboration entre les pays du Sud³ dans les domaines politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux et techniques. Mettant en jeu deux pays en développement ou plus, elle peut agir sur une base bilatérale, régionale, sous-régionale ou interrégionale. Les pays en développement partagent des connaissances, des compétences, des expertises et des ressources et mènent des efforts concertés pour satisfaire leurs objectifs de développement. Les dernières avancées de la CSS se sont manifestées par des volumes accrus d'échanges Sud-Sud, des flux Sud-Sud d'investissements étrangers directs, des mouvements vers l'intégration régionale, des transferts de technologies, des partages de solutions et d'experts, et d'autres formes d'échanges.

La CSS est mise en œuvre, organisée et gérée par les pays en développement eux-mêmes ; les gouvernements jouent fréquemment un rôle moteur, avec une participation active des institutions des secteurs public et privé, des organisations non gouvernementales et de particuliers. Elle adopte des formes diverses et évolutives, notamment le partage des connaissances et des expériences, la formation, les transferts de technologies, la coopération financière et monétaire et les contributions en nature. La CSS peut inclure différents secteurs et être par essence bilatérale, multilatérale, sous-régionale, régionale ou interrégionale.

La CSS est une manifestation de solidarité entre les peuples et les pays du Sud, qui contribue à leur bien-être national, leur autonomie nationale et collective, et les aide à atteindre les objectifs de développement convenus au plan international, notamment les Objectifs de développement durable. L'agenda de la CSS et les initiatives de CSS doivent être établis par les pays du Sud, guidés par les principes de respect de la souveraineté nationale, de la maîtrise et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de la non-conditionnalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et des avantages mutuels (1).

La CSS contribue aux objectifs plus larges de la coopération internationale au service du développement :

- Elle nourrit l'autonomie des pays en développement en tirant parti de leur capacité créative dans la découverte de solutions à leurs problèmes de développement tout en conservant leurs propres aspirations, valeurs et besoins particuliers ;
- Elle promeut et renforce l'autonomie collective parmi les pays en développement par les échanges d'expériences ; la mise en commun, le partage et l'utilisation de leurs ressources techniques et autres ; et le développement de leurs capacités complémentaires ;
- Elle crée et renforce les capacités technologiques des pays en développement, en améliorant leur aptitude à absorber et adapter les technologies et les compétences pour satisfaire leurs besoins de développement ;
- Elle accroît et améliore les communications entre les pays en développement pour faciliter l'accès à la connaissance et aux expériences face aux problèmes de développement ;

³ Le terme « Sud » (ou « Sud global ») ne renvoie pas nécessairement à l'hémisphère Sud, mais plutôt aux États membres du « Groupe des 77 » ([G-77](#)), créé en juin 1964 par 77 pays en développement. Le nombre des États membres est passé à 134 mais, pour des raisons historiques, la désignation « G-77 » est restée. *Les 54 nations africaines sont toutes membres du G-77.*

- Elle reconnaît les situations spécifiques des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement, des pays les plus exposés aux catastrophes naturelles et des États fragiles, et répond à ces situations ;
- Elle accroît la participation des pays en développement aux activités économiques internationales.

La couverture géographique des partenariats de CSS dépend dans une large mesure de l'existence d'un *lien commun* entre les nations coopérantes. Ce lien commun peut être défini par une proximité géographique, des affinités idéologiques, une langue commune, les liens religieux⁴, une histoire partagée, ou des menaces subies conjointement comme la fragilité, la sécheresse et le changement climatique. Parfois, le lien commun peut être complété ou dépassé par des considérations politiques ou économiques impérieuses. La nature et les modalités de la coopération Sud-Sud dépendront dans une certaine mesure de la nature du lien commun qui, ensuite, déterminera le point d'entrée potentiel et la contribution de l'OIT.

De plus, le niveau de CSS mis en place par un pays donné ne dépend pas nécessairement de sa richesse économique, de sa taille démographique ou de sa puissance politique, mais exprime et manifeste souvent l'idéologie du pays et son esprit de solidarité. L'exemple le plus impressionnant de CSS est le soutien que Cuba apporte de très longue date à de nombreux pays en développement dans des domaines tels que la santé et l'éducation. Le soutien indéfectible du Timor-Leste aux pays fragiles du monde entier vaut également d'être souligné.

Alors qu'en 2011 la valeur de la coopération Sud-Sud était estimée entre 16,1 à 19 milliards de dollars (2), les estimations les plus récentes fondées sur les données disponibles montrent que la coopération Sud-Sud au service du développement peut avoir atteint 20 milliards de dollars⁵ en 2013, du fait d'une augmentation majeure des contributions venant de quelques pays arabes (3).

Origine et évolution de la coopération Sud-Sud

On peut faire remonter les origines de la CSS à la « Conférence de Bandung » (ou Conférence afro-asiatique). En avril 1955, des représentants de 29 nations africaines et asiatiques se réunissaient à Bandung, en Indonésie, pour discuter de la paix et du rôle du tiers-monde dans la guerre froide, du développement économique et de la décolonisation. Les propos du Président indonésien Sukarno, hôte de l'événement et évoquant « la première conférence intercontinentale réunissant des peuples de couleur dans l'histoire de l'humanité » sont restés célèbres » (4). La Conférence de Bandung a énoncé quelques principes fondamentaux : l'autodétermination politique, le respect mutuel de la souveraineté, la non-agression, la non-ingérence dans les affaires intérieures, et l'égalité – qui sont essentiellement similaires à ceux qui sous-tendent la philosophie de la CSS. La Conférence était centrée sur le potentiel de collaboration entre les nations du tiers-monde et encourageait les efforts visant à réduire leur dépendance vis-à-vis de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

La Conférence de Bandung a donné naissance au Mouvement des pays non alignés, défini comme un groupe d'États qui ne sont formellement alignés sur aucune grande puissance, ni avec, ni contre. Ce Mouvement des non alignés, fondé à Belgrade en 1961, avait été largement conçu par les grands dirigeants de l'époque : Nehru (Inde), Sukarno (Indonésie), Nasser (Égypte), Nkrumah (Ghana) et Tito (Yougoslavie), qui étaient les principaux avocats d'une voie médiane pour les États du monde en

⁴Les Comores, par exemple, signalent que leurs principaux partenaires de développement viennent du monde arabe (notamment l'Arabie saoudite, le Maroc, le Qatar, les Émirats arabes unis), qui coopèrent avec les Comores dans l'esprit de la solidarité islamique.

⁵ À comparer avec les 135 milliards de dollars déboursés par les donateurs traditionnels (membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE) en 2014.

développement, entre les blocs de l'ouest et de l'est de la guerre froide. Le Mouvement des non alignés persiste aujourd'hui malgré la fin de la guerre froide ; le mouvement compte 120 membres, notamment toutes les nations africaines à l'exception du Soudan du Sud, 17 observateurs, principalement d'Amérique latine, et recoupe donc dans une large mesure les membres du G-77. Le Mouvement des non alignés a créé un Centre pour la [Coopération technique Sud-Sud](#) basé à Jakarta, en Indonésie.

En 1964 le but de favoriser la coopération économique entre les pays en développement a abouti à la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ([CNUCED](#)), qui est devenue un organe intergouvernemental permanent situé à Genève. Les pays d'Amérique latine se sont joints aux pays d'Afrique et d'Asie lors de la première CNUCED, pour créer le [G-77](#).

En 1974, dans sa [résolution A/3251 \(XXIX\)](#), l'Assemblée générale des Nations Unies a validé la création d'une unité spéciale au sein du PNUD pour promouvoir la coopération technique entre pays en développement (CTPD) (5). Quatre ans plus tard, en 1978, une conférence du « Sud global » (138 pays) sur la CTPD s'est tenue à Buenos Aires en vue d'adopter le [Plan d'action de Buenos Aires \(BAPA\)](#) pour promouvoir et mettre en œuvre la CTPD. Trente-huit recommandations concrètes pour la CTPD en sont issues, et il a été précisé qu'une attention particulière devait être portée aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, et aux petits États insulaires en développement.

En décembre 1980, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé un Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement. Depuis 1981, ce Comité s'est réuni une fois tous les deux ans pour effectuer un examen global intergouvernemental de la CTPD au sein du système des Nations Unies pour le développement. En février 2003, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de modifier le nom du Comité pour l'appeler le [Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud](#). Le Comité conservait cependant son mandat original et son champ d'activités. La même année, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de déclarer le 19 décembre, date à laquelle elle avait validé le Plan d'action de Buenos Aires, [Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud](#). La première journée des Nations Unies pour la CSS a été célébrée en 2004.

En 2009, les Nations Unies ont organisé à Nairobi une Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, qui a adopté le [Document final de Nairobi](#) sur la CSS ; ce Document final sert maintenant de cadre d'orientation mondial pour la coopération Sud-Sud.

En juillet 2015, le document final de la troisième conférence internationale sur le financement du développement, aussi appelé « [Programme d'action d'Addis-Abeba](#) », déclare que (paragraphe 56) : « *La coopération Sud-Sud constitue un élément important de la coopération internationale pour le développement en tant que complément, et non substitut, à la coopération Nord-Sud. Nous sommes conscients de son importance accrue, de son histoire différente et de ses particularités, et nous soulignons que la coopération Sud-Sud devrait être considérée comme l'expression d'une solidarité entre les peuples et les pays du Sud, fondée sur leurs expériences et objectifs communs. Elle doit continuer d'être guidée par les principes du respect de la souveraineté nationale, de la maîtrise et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de la non-conditionnalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et des avantages mutuels* ». Quelques mois plus tard, le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) soulignait l'importance de la CSS dans le cadre de l'Objectif de développement durable 17 sur les partenariats, et en particulier sa cible 17.9 : « *Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre*

tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire ».

Les nombreuses facettes de la coopération Sud-Sud

Dans les cercles de la coopération au service du développement tout particulièrement, le sigle « CSS » est compris de manière plutôt étroite, comme une modalité spécifique de la coopération au service du développement (d'où le terme « CTPD ») ou, de façon plus étroite encore, comme une source quelque peu différente de financement pour le développement. En réalité pourtant, ce sigle peut s'appliquer à une large gamme d'activités conjointes guidées par les principes de mutualité, réciprocité, solidarité et coopération ; la SCC peut se positionner à différents niveaux et mettre en jeu toutes sortes d'acteurs.

Différents types et formes de soutien

La coopération Sud-Sud va bien au-delà du sens étroit de la coopération au service du développement (c'est-à-dire du financement de l'assistance technique ainsi que des équipements correspondants). La CSS peut être globalement qualifiée comme étant humanitaire et soucieuse du développement, avec de nombreuses sous-catégories, comme le montre le tableau ci-dessous :

Type de coopération	Exemples ⁶	
	En Afrique	Avec le Sud global
Culturelle	La Charte de la renaissance culturelle africaine , adoptée par l'Union africaine en 2006, a posé les fondations d'une coopération intra-africaine dans les domaines des arts, de la culture et des langues.	En mai 2016, la Jamaïque et l'Éthiopie ont convenu de renforcer leur coopération bilatérale , en particulier dans les domaines du sport et de la culture, car les deux pays partagent la culture rastafari et excellent dans certains sports.
Éducative (et renforcement des capacités)	Un projet financé conjointement par l'UEMOA et la Banque africaine de développement harmonise l'enseignement universitaire dans toute l'Afrique de l'Ouest. Pendant la période 2000-2015, l'Algérie a accordé 31 476 bourses d'étude à des étudiants venant de pays africains (6). L'université de Madagascar forme des juges venant des Comores dans le cadre d'un accord de coopération entre les deux pays. La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique , créée en 1991, renforce les capacités humaines et institutionnelles dans la perspective d'une bonne gouvernance et du développement économique de l'Afrique.	Le programme d'éducation du BRAC ⁷ (BEP) touche sept pays (principalement africains). Les écoles primaires non formelles du BRAC donnent une seconde chance d'apprendre aux enfants défavorisés ayant décroché du système d'enseignement formel pour des raisons tenant à l'extrême pauvreté, à la violence, aux déplacements ou à la discrimination. Grâce au fonds IBSA (Inde, Brésil, Afrique du Sud), l'Afrique du Sud a rassemblé un million de dollars pour soutenir Haïti dans le développement des compétences et l'emploi des jeunes.
Technique	Le Kenya a fourni une assistance technique à l'établissement d'une administration du travail fonctionnelle au Soudan du Sud ; cela a impliqué le détachement d'experts techniques	Un projet de 3 millions de dollars mis en œuvre à Tamanrasset (Algérie) a été l'occasion pour des experts brésiliens de fournir leur savoir-faire dans la conception et la taille des pierres précieuses ainsi qu'en

⁶Les exemples donnés dans les cases ombrées sont tirés des questionnaires compilés ou des entretiens tenus dans le cadre de la mission du consultant.

⁷Le BRAC (Comité du Bangladesh pour le progrès rural) est la plus grande organisation du monde au service du développement, il se consacre à autonomiser les gens vivant dans la pauvreté ; il opère dans 11 pays.

	kenyans dans diverses localités du Soudan du Sud, la formation au Kenya d'agents de l'administration du travail soudanaise, et une assistance kenyane au Soudan du Sud pour l'élaboration de son projet de nouveau droit du travail.	matière d'outillages, mais aussi de former des artisans locaux aux pierres précieuses, qui partageront ensuite leurs connaissances avec 800 autres. Ce projet est cofinancé par le Brésil et l'Algérie.
Financière	Sur ordre de la Présidence, le Ministère des finances algérien a annulé une dette de 1,4 milliard de dollars due par 16 pays (dont 14 pays africains) constituée par des prêts accordés par l'Algérie. Le régime Kadhafi avait mis en place en 2006 un Portefeuille d'investissement Libye-Afrique, avec un capital de plus de 5 milliards de dollars investi dans les télécommunications, l'exploitation minière, le tourisme, l'immobilier, la production manufacturière et l'agriculture de plus de deux douzaines de pays africains (7).	En 2014 la Turquie a consenti, à des conditions de faveur, 217 millions de dollars de prêts à des pays en développement (8). Lors de la réunion de décembre 2015 du Forum de coopération Chine-Afrique (FOCAC) à Johannesburg, le Président chinois Xi Jinping a promis 60 milliards de dollars sur trois ans en prêts et assistance au continent africain (9).
Économique	Les échanges intra-africains demeurent réduits, mais sont néanmoins passés de 2,6 % du PIB africain total en 1995 à 4.5% en 2013 (10).	Pendant la même période (1995 – 2013) les exportations chinoises vers l'Afrique se sont accrues de 1,8 à 88,6 milliards de dollars, et les importations chinoises à partir de l'Afrique sont passées de 0,7 milliards à 116,3 milliards de dollars (11) ⁸ .
Scientifique	Le Sénégal et l'Afrique du Sud ont créé un fonds scientifique conjoint et coopèrent scientifiquement dans des domaines tels que les nanotechnologies, les variétés végétales résistant à la sécheresse, le traitement et le conditionnement des produits alimentaires, etc.	Des institutions sénégalaises telles que l'Institut de technologie alimentaire (ITA), le Centre de suivi écologique (CSE), l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) et l'Agence d'exécution des travaux d'intérêt public (AGETIP) fournissent des soutiens techniques aux pays du Sud global.
Fondée sur l'idéologie	Dans les années 1960, les Présidents Nyerere (Tanzanie), Keita (Mali), Senghor (Sénégal), Nkrumah (Ghana) et Touré (Guinée) furent les principaux architectes du <i>Socialisme africain</i> qui promouvait l'idée d'un développement fondé sur les communautés, clairement distinct du marxisme et de la théorie socialiste européenne.	Pendant de nombreuses années, l'Algérie a soutenu la balance des paiements de pays non alignés partageant cette vision, tel que le Vietnam, Cuba, la Jamaïque et le Nicaragua.
Politique	L'Union africaine et les diverses Commissions économiques régionales d'Afrique poursuivent, en plus de leurs objectifs économiques, des objectifs politiques. Par exemple, l'Autorité intergouvernementale pour le développement IGAD , joue un rôle	La formation du groupe Brésil-Russie-Inde-Chine-Afrique du Sud (BRICS) avait, entre autres, l'objectif de faire entendre une voix politique plus forte dans les structures de gouvernance internationales, qui correspondre vraiment au poids démographique et économique de ces cinq

⁸ Avec environ 15 % de la population mondiale, l'Afrique ne représente qu'à peine plus de 3 % des échanges mondiaux. Au cours de la décennie écoulée, une large partie de ces échanges a été réorientée vers des partenaires du Sud. Le Brésil, la Chine et l'Inde comptent maintenant pour un quart des exportations totales de l'Afrique, proportion qui ne dépassait qu'à peine les 10 % en 2005. Les exportations africaines vers la Chine sont maintenant plus importantes que celles vers les États-Unis d'Amérique ; l'Inde vient en quatrième position et le Brésil en sixième (42).

	important dans le règlement des conflits dans la Corne de l’Afrique.	pays.
Institutionnelle	Le Botswana a reçu une assistance technique substantielle et à long terme de la part du Kenya pour la construction de tout son système de service public.	Le programme des subsides conditionnels <i>Bolsa Familia</i> , que le Brésil a « importé » du Mexique, est maintenant exporté vers plusieurs pays africains (ainsi que vers l’Europe de l’Est et les USA).
Humanitaire	Le Sénégal demeure un havre de sécurité pour les réfugiés ; ce pays accueille actuellement 14 274 réfugiés venant principalement de pays touchés par des conflits comme la Gambie, la Guinée-Bissau, la Côte d’Ivoire et la Mauritanie ⁹ .	« Cet État insulaire [Cuba] a envoyé des centaines de travailleurs de la santé pour aider à maîtriser la maladie mortelle pendant que des pays plus riches s’inquiétaient pour leur sécurité » (récit complet sur l’aide de Cuba aux pays affectés par l’Ebola ici).
Infrastructure	L’Algérie et le Nigeria jouent un rôle essentiel dans la réalisation de trois programmes phares de l’Union africaine, soit l’autoroute transsaharienne Alger-Lagos, le câble à fibres optiques Alger-Lagos, et un gazoduc reliant le nord du Nigeria à la côte algérienne.	« Le projet ferroviaire urbain de 475 millions de dollars – financé par la Chine – est l’un des exemples les plus évidents du rôle énorme que joue Beijing dans le développement des infrastructures éthiopiennes. La Chine a aussi construit des barrages, des routes et des usines en Éthiopie, et a même fait don à Addis-Abeba du siège de l’Union africaine, qui a coûté 200 millions de dollars » (récit complet ici).
Sécurité	La Tanzanie est intervenue pour mettre fin à un conflit armé aux Comores (opération Démocratie aux Comores, 2008, de l’Union africaine), et contribue actuellement aux effectifs des soldats de la paix dans six missions des Nations Unies en Afrique et à l’UNIFIL au Liban.	Le Brésil et l’Afrique du Sud travaillent conjointement au développement d’un missile (appelé « <i>A-Darta</i> ») que les deux pays prévoient d’utiliser dans leurs armées de l’air respectives ; les deux armées utilisent l’avion de chasse suédois « <i>Gripen</i> ».

Différentes modalités

La CSS est un cadre large qui peut se manifester selon toutes sortes de modalités, comme par exemple :

Partenariats		
Coopération Sud-Sud	CSS	Coopération entre deux pays du Sud global, ou plusieurs.
Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire	CSSCT	Coopération entre deux pays du Sud global, ou plusieurs, soutenue financièrement et/ou techniquement par un pays du Nord.
Coopération Sud-Sud via Unité spéciale des Nations Unies	SSCU	Coopération entre deux pays du Sud global ou plusieurs, mise en œuvre par une unité spéciale des Nations Unies.
Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire via les Nations Unies	SSCUT	Coopération entre deux pays du Sud global, ou plusieurs, soutenue financièrement et/ou techniquement par un pays du Nord, et mise en œuvre par une unité spéciale des Nations Unies.
Coopération Fragile-Fragile	F2F	Terme utilisé par le Groupe G7+ des États fragiles comme modalité facilitant l’apprentissage, le renforcement des capacités, le partage des expérience et la production du savoir entre pairs (12).

⁹ À l’époque de la mission des consultants (janvier 2017) le Sénégal recevait des dizaines de milliers de réfugiés gambiens qui fuyaient le conflit consécutif aux élections dans ce pays.

Coopération entre villes	C2C	Coopération entre villes du Sud global
Partenariats public-privé pour la coopération Sud-Sud	PPP-CSS	Coopération Sud-Sud impliquant des entreprises privées et des multinationales.

Différents acteurs

Du point de vue de l'OIT les principaux acteurs de la CSS sont, bien entendu, les mandants tripartites :

- *Les ministères en charge du travail, de l'emploi et des affaires sociales, et les organes connexes* : Par exemple, la Commission sud-africaine de conciliation, de médiation et d'arbitrage ([CCMA](#)), qui a accueilli des visites d'étude venues du Botswana, du Lesotho, du Swaziland et du Zimbabwe pour partager les expériences du pays dans les domaines de la négociation collective et des mécanismes d'arbitrage ; le Ministre sénégalais du travail, qui a fourni une assistance technique et des conseils à la Côte d'Ivoire et au Mali dans le domaine du dialogue social, y compris l'organisation des élections des représentants syndicaux et des représentants patronaux ;
- *Les mouvements syndicaux* : Les fédérations de syndicats kényane et algérienne (COTU-K et UGTA) ont toutes deux créé des centres d'éducation des travailleurs qui accueillent des étudiants venus de tout le continent ; le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU) a adopté une [Politique internationale](#) enracinée dans la lutte contre la mondialisation, le néolibéralisme et le capitalisme, et il cherche à établir une justice économique mondiale et à faire cesser toutes les formes d'oppression. Pour le COSATU, la solidarité (et par conséquent la CSS) n'est pas affaire de géographie mais une expression de la lutte des classes (13). Les syndicats des cinq pays du BRICS ont créé le *BRICS Trade Union Forum* qui cherche à peser sur l'élaboration des politiques du groupe (14).
- *Les organisations d'employeurs* : Celles du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie coopèrent avec la Fédération des employeurs chinois au sein d'un programme financé par la Norvège (NORAD) et mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec l'OIT et le Centre international de formation (CIF). Le programme œuvre dans les domaines du développement des ressources humaines, de l'entrepreneuriat féminin et des conditions de travail. Ce programme amène maintenant les entreprises chinoises qui investissent au Kenya à solliciter les conseils de la Fédération des employeurs du Kenya (FKE) sur les questions touchant au travail. *Business South Africa* coopère avec d'autres organisations d'employeurs du Sud global par le truchement du groupe des employeurs du BRICS, qui se concentre sur les compétences et l'initiative du centenaire sur « [L'avenir du travail](#) », de l'OIT.

Les organisations de travailleurs et d'employeurs de la région africaine ont mis en place des organisations continentales ([CSI-Afrique](#) et [OUSA](#), ainsi que [Business Africa](#)) ; des organisations comparables existent aussi au niveau sous-régional et concordent souvent avec la couverture géographique des CER ; on citera à titre d'exemple le Forum du secteur privé (SPSF) de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Conseil de coordination des syndicats de l'Afrique australe ([SATUCC](#)) ; le Congrès des syndicats d'Afrique de l'Est ([EATUC](#)) et l'Organisation des employeurs d'Afrique de l'Est ([EAEO](#)) ; les organisations d'employeurs de l'Afrique de l'Ouest, qui ont mis en place un réseau sous-régional, la Fédération des organisations patronales d'Afrique de l'Ouest ([FOPAO](#)), tandis qu'en Afrique centrale les employeurs mettaient sur pied l'organisation régionale « UNIPACE » et que les travailleurs créaient une organisation dénommée

l'OSTAC (Organisation Syndicale des travailleurs de l'Afrique Centrale). Les ministères africains du travail se rencontrent chaque année sous l'égide du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le développement social, le travail et l'emploi ; de plus, les Centres régionaux africains d'administration du travail basés à Harare ([ARLAC](#)), Tunis ([ACLAE](#)) et Yaoundé ([CRADAT](#)) sont autant de points de rencontre des agents des ministères du travail des diverses sous-région.

Il a été signalé dans tous les pays visités pendant la mission consultative que pratiquement tous les ministères techniques ainsi que de nombreuses institutions publiques entretenaient quelque forme de relation de CSS avec d'autres pays. Il est assez fréquent que ces ministères et organismes fassent usage d'enveloppes budgétaires consacrées à la coopération internationale. De plus, la CSS agit non seulement au niveau national, mais aussi entre les administrations provinciales ou de districts et les municipalités, sur place ([coopération entre villes](#)) (15)). Cependant, aucun des pays visités ne disposait de statistiques centralisées couvrant tous les acteurs et activités liés à la CSS. L'absence d'une telle surveillance diminue grandement la visibilité des pays africains en tant que « donateurs ». De plus, « l'absence d'orientations nationales globales relativement à la CSS et aux partenariats de développement correspondants, chez la plupart des pays africains, met ces derniers en difficulté pour aller dans le sens de la CSS d'une manière globale » (16) ; par ailleurs « parmi les variables qu'il conviendra de renforcer pour tirer les meilleurs avantages de la CSS, il faut citer les difficultés liées aux institutions de coordination, aux cadres de présentation des rapports, aux mécanismes de repérage et aux systèmes de suivi et d'évaluation de la coopération Sud-Sud » (17). Plusieurs pays africains, dont l'Algérie, le Kenya et l'Afrique du Sud envisagent de créer des organes nationaux pour la coopération au service du développement¹⁰ dans le but de remédier au manque de coordination et à l'inexistence de mécanismes de rapports normalisés.

Il faut souligner enfin que les organisations de la société civile sont très présentes aussi dans la CSS. Ces organisations sont aux avant-postes dans la promotion et la participation à leurs propres partenariats de CSS en dépit des difficultés. Les questions touchant aux droits de l'homme, au développement social, aux échanges culturels, à la viabilité de l'environnement, à la démocratie et à l'emploi durable constituent les pierres angulaires des partenariats de CSS des organisations de la société civile. Certains partenariats de CSS avec des organisations de la société civile en sont d'excellentes illustrations, comme : « Femmes dans l'emploi informel : Globalisation et organisation » ([WIEGO](#)), basée en Inde, ou [StreetNet](#), une association de vendeurs de rue basée en Afrique du Sud. Ces deux organisations s'adressent aux travailleurs et opérateurs de l'économie informelle, et ont acquis une stature mondiale.

Aspects qualitatifs de la coopération Sud-Sud

La quasi-totalité des aides bilatérales au développement entre États du Sud prend la forme de prêts et de subventions pour des projets. Au contraire des partenaires au développement du Nord, la plupart des contributeurs du Sud manquent des capacités financières qui leur permettraient d'apporter des montants significatifs au soutien général des budgets¹¹, modalité d'aide que beaucoup préfèrent à toute autre puisqu'elle respecte pleinement le principe d'appropriation nationale (18). Si l'on exclut leur caractère de grande échelle, les projets de CSS concernant les

¹⁰ De tels organes existent déjà au Maroc ([Agence marocaine de coopération internationale](#)), en Tunisie ([Agence tunisienne de coopération technique](#)) ainsi qu'en Égypte ([Agence égyptienne du partenariat pour le développement](#) et [Fonds égyptien pour la coopération technique en Afrique](#)) ; le Nigeria a créé, dès 1987, un [Corps de l'aide technique](#), qui envoie des volontaires (essentiellement) vers les pays africains.

¹¹ Exception faite des fonds multilatéraux arabes et des gouvernements du Koweït, de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis et du Venezuela, qui ont apporté des soutiens financiers aux balances des paiements pour financer les importations pétrolières.

programmes d'infrastructures financés par la Chine consistent généralement en une combinaison d'assistance technique directe, de fourniture d'équipements et de fonds destinés à la formation ou aux bourses, et ils fonctionnent souvent à un échelon local, ou plus réduit encore. La CSS peut être moins prévisible que les financements des « donateurs traditionnels » en raison de la vulnérabilité des économies du Sud face aux chocs venus de l'extérieur.

Par ailleurs, la CSS a la réputation d'offrir un meilleur rapport coût/efficacité que l'aide du Nord, en raison du coût inférieur des compétences techniques. La technologie du Sud est aussi considérée comme plus adaptée aux pays en développement que les solutions de haute technicité venues du Nord. L'assistance du Sud ne pose que peu de conditions en termes de grandes orientations, ou pas du tout ; elle est de ce fait plus attrayante pour les gouvernements que les flux de l'assistance du Nord, toujours accompagnés d'obligations d'orientations, mais elle peut aussi être sujette à critiques de la part de la société civile dans des pays peu respectueux des droits de l'homme. En fait, le principe de non ingérence sous-jacent à la notion de CSS signifie que des régimes autocratiques et dictatoriaux du Sud peuvent recevoir des montants d'aide et

« L'aide de la Chine et celle de l'Inde sont différentes. L'Inde met principalement l'accent sur l'aide non monétaire qui revêt la forme d'une assistance technique et de bourses, tandis que la Chine offre un plus grand assortiment de programmes d'aide monétaire et non monétaire qui comprennent des dons et des prêts pour l'infrastructure, les usines et le matériel ainsi que des bourses, des possibilités de formation et une assistance technique. L'aide monétaire de la Chine est liée à l'utilisation de biens et services chinois mais n'impose pas le genre de conditions concernant la "bonne gouvernance" qui caractérise actuellement l'aide des donateurs occidentaux. Dans le cas de la Chine, en particulier, il n'existe pas de distinction claire entre l'IED et l'aide ou entre l'aide et le commerce ». (cité dans : (41)

d'investissements massifs de partenaires complaisants du Sud, sans avoir à craindre la moindre question gênante en matière de droits de l'homme ou de liberté d'expression.

Le « Plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire » (19) rappelle que la CSS est un « partenariat entre égaux » mais, en réalité, les partenaires sont rarement égaux. Les plus gros fournisseurs d'aide au développement du Sud global, comme le Brésil, la Chine, l'Inde, la Russie, l'Afrique du Sud et la Turquie, sont membres du G 20 ; leurs économies et leurs populations dépassent de dix fois, ou même cent fois celle de la plupart des pays africains. Des relations aussi déséquilibrées entre les puissances débouchent presque inévitablement sur une relation « donateur-bénéficiaire » entre le partenaire dominant du « Sud prospère » et l'attributaire du « Sud nécessiteux ». En ce sens, de nombreuses instances et manifestations de la CSS souffrent des mêmes faiblesses qui ont été attribuées à la coopération Nord-Sud traditionnelle – et qui ont mené à l'adoption de la [Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement](#) et des documents qui l'ont suivie.

Finalement, les donateurs du Sud participent rarement à la coordination de l'aide et aux efforts d'harmonisation menés dans de nombreux pays en développement aux niveaux nationaux et/ou sectoriels.

Rôle des communautés économiques régionales

Les communautés économiques régionales (CER) d'Afrique comptent huit organes sous-régionaux constituant les piliers de la Communauté économique africaine qui, depuis sa création en 1991 par

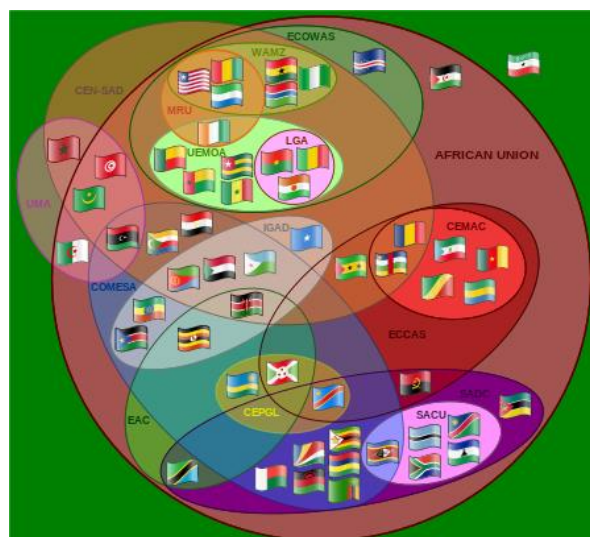
le Traité d'Abuja, dessinent le cadre général de l'intégration économique du continent. Ces huit piliers sont les suivants :

- [Union du Maghreb arabe \(UMA/AMU\)](#)
- [Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest \(CEDEAO\)](#)
- [Communauté d'Afrique de l'Est \(CAE\)](#)
- [Autorité intergouvernementale pour le développement \(IGAD\)](#)
- [Communauté de développement de l'Afrique australe \(CDA\)](#)
- [Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe \(COMESA\)](#)
- [Communauté économique des États de l'Afrique centrale \(CEEAC\)](#)
- [Communauté des États sahélo-sahariens \(CEN-SAD\)](#)

Les CER d'Afrique ne sont pas seulement les éléments constitutifs de l'intégration économique en Afrique, elles sont aussi les principaux acteurs travaillant en collaboration avec l'Union africaine (UA), pour assurer la paix et la stabilité dans leurs régions. Au-delà de leur rôle en matière de paix et de sécurité, les CER agissent de façon cruciale dans l'encouragement à la coopération économique, technique, financière, scientifique et culturelle entre les États membres de leurs sous-régions respectives. Les CER sont donc essentielles dans la promotion de la CSS. Elles ont souvent mis en place des zones de libre-échange et ont convenu de la libre circulation des personnes. Certaines CER, comme la CEDEAO et la CAE, ont introduit des passeports communs sur le modèle de ceux de l'Union européenne.

Mémorandums d'accord entre l'OIT et les CER africaines	
CEDEAO	2005
CAE	2001
IGAD	2012
CDA	2007
CEEAC	2006

Les CER facilitent grandement la CSS sur les questions liées au travail décent ; la CEDEAO/ECOWAS¹², par exemple, a mis sur pied des comités pour le dialogue social, la protection sociale et la législation du travail, tandis que l'UEMOA¹³, a créé un Conseil du travail et du dialogue social¹⁴. La CDA a formulé un [Programme \[régional\] sur le travail décent](#) qui couvre la période 2013 – 2019 et apporte une excellente base pour la CSS au niveau sous-régional. La CAE a également élaboré un [Programme \[régional\] sur le travail décent](#) couvrant la période 2010 – 2015, elle organise chaque année des réunions des mandants tripartites est-africains. Il est important aussi de noter l'Association d'Afrique de l'Est et d'Afrique centrale pour la sécurité sociale ([ECASSA](#)), qui couvre la CAE plus la Zambie, le Conseil interuniversitaire pour l'Afrique de l'Est ([IUCEA](#)), et le Réseau est-



¹² CEDEAO : « Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest », ou *Economic Community of West African States (ECOWAS)*, qui rassemble 15 pays de l'Afrique de l'Ouest.

¹³ UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine unit huit pays d'Afrique de l'Ouest dont la devise commune est le franc CFA.

¹⁴ L'UEMOA accorde un montant de 200 millions de francs CFA par an pour couvrir les coûts de fonctionnement du Conseil, et finance aussi le salaire de son secrétaire permanent.

africain de conformité et d'application environnementales ([EANECE](#)), un réseau informel d'agences responsables de la gestion environnementale, du respect et de l'application des règles et des lois.

L'OHADA¹⁵, organisme moins connu mais très efficace (non reconnu comme CER), tend à harmoniser le droit des affaires dans toute l'Afrique francophone, ce qui est considéré comme une condition préalable à la coopération économique.

L'efficacité des CER africaines souffre toutefois de chevauchements et de redondances, comme le montre la représentation graphique ci-dessus. Certains pays ont adhéré à quatre CER ou davantage, qui poursuivent parfois des objectifs opposés.

Rôle des institutions panafricaines

Union africaine

L'[Union africaine](#), principal organe du continent, promeut toutes les formes de coopération entre ses 54 États membres. La Commission de l'Union africaine a créé en 2012 une division des partenariats qui est responsable des partenariats entre l'UA et les continents et pays *non africains*, et non des partenariats intra-africains, qui sont couverts par le département de l'intégration régionale. Avant la création de la division des partenariats, les différents Commissaires de l'UA concluaient, sans aucune coordination, des accords distincts avec des partenaires au développement.

Tous les partenariats de l'UA sont guidés par les objectifs de l'Agenda 2063, qui cherche à concrétiser sept aspirations, notamment l'aspiration de CSS n° 2 : « Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine » (20). L'Agenda 2063 a été divisé en cinq plans décennaux. Le [plan décennal 2014 – 2023](#) (21) actuel s'inspire des sept aspirations de l'Agenda 2063 et définit 20 objectifs opérationnels, ainsi que les domaines prioritaires et les stratégies de mise en œuvre leur correspondant.

L'UA a conclu des accords de partenariat avec la Ligue arabe, l'Union européenne et des pays d'Amérique du Sud, ainsi que des accords bilatéraux avec un certain nombre de pays tels que Cuba, le Japon ([TICAD](#)), le Brésil, la Chine ([FOCAC](#)), la Turquie, l'Inde, la Corée du Sud et, récemment la Russie. En 2014 le président Obama a organisé le premier sommet USA-Afrique qui est maintenant suivi par des consultations annuelles. (Une liste complète de tous les accords de partenariat de l'UA est disponible [ici](#)). En 2014, l'UA a demandé au PNUD de réaliser une étude sur tous les partenariats existants et prévus avec des entités extérieures en vue de les coordonner et les uniformiser. Cette étude est toujours en cours.

La Commission de l'Union africaine ne traite que des partenariats continentaux et n'a aucune influence sur les partenariats signés par les CER qui, pour la plupart, poursuivent leurs objectifs propres sans toujours correspondre à l'agenda continental.

L'UA a créé un [Corps des volontaires de l'Union africaine](#) qui pourrait jouer un rôle important dans la promotion de la CSS.

NEPAD

Le « Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique » ([NEPAD](#)), mis en place dans les premières années du millénaire, est une réponse de l'Afrique aux programmes d'ajustements structurels dictés par les institutions de Bretton Woods. Originellement conduite par les chefs d'États d'Afrique du Sud et du Sénégal, l'initiative fut par la suite rejointe par l'Algérie, l'Égypte et le Nigeria. Jusqu'en 2008 la structure et le mandat de l'agence, ainsi que sa relation avec l'Union

¹⁵ [OHADA](#) : Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires.

africaine, sont demeurés vagues, jusqu'à ce qu'il soit décidé cette année-là de transformer le NEPAD pour en faire l'agence de développement de l'UA. Le NEPAD est maintenant une branche de l'UA, tout en ne rendant pas compte à la Commission de l'Union africaine mais plutôt au « Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD ». Le NEPAD envisage son rôle comme celui d'incubateur de projets, de facilitateur du partage des connaissances, et de négociateur de partenariats.

Le NEPAD tire ses ressources (24 millions de dollars en 2016) du budget de l'UA, des contributions volontaires des pays africains, des « donateurs traditionnels » et du secteur privé (par exemple, la Fondation Bill et Melinda Gates). Le NEPAD fonctionne essentiellement comme une agence de coopération technique qui met en œuvre des projets pour le compte de l'UA. Ces projets, au nombre d'une quarantaine mis en œuvre actuellement, doivent être conformes à l'[Agenda 2063](#) de l'Union africaine. Ils sont regroupés dans quatre programmes, à savoir :

- Gouvernance des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire ;
- Intégration régionale, mettant l'accent sur les infrastructures et le commerce (mis en œuvre par les Commissions économiques régionales) ;
- Industrialisation, science, technologie ;
- Compétences et emplois des jeunes (22).

Tous les projets du NEPAD ont une composante de CSS, et un grand nombre sont mis en œuvre dans des partenariats avec les CER.

En 2003, Le NEPAD a joué un rôle majeur en faisant du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ([MAEP](#)) un organe spécialisé de l'Union africaine. Le MAEP, dont 33 pays africains sont actuellement membres, est un instrument de partage des expériences, de renforcement des meilleures pratiques, de recensement des lacunes et d'évaluation des besoins de renforcement des capacités pour enrichir les grandes orientations, les normes et les pratiques menant à la stabilité politique, à des croissances économiques élevées, au développement durable et à une intégration économique sous-régionale et continentale accélérée.

Banque africaine de développement (BAD)

La BAD pourrait être considérée en elle-même comme une institution de CSS puisqu'elle promeut la coopération entre les pays africains tout en comptant aussi parmi ses membres des pays non-africains du Sud global (ainsi que du Nord). La BAD a adopté des règles sur la passation des marchés qui (dans certaines conditions) accordent la préférence aux expertises africaines dans ses opérations.

La nouvelle administration de la [BAD](#) a déterminé cinq priorités qui complètent le programme décennal de la Banque (2013 – 2023) ; ces « Cinq grande priorités » sont les suivantes :

- Éclairer l'Afrique et lui fournir de l'électricité
- Industrialiser l'Afrique
- Nourrir l'Afrique
- Intégrer l'Afrique
- Améliorer la qualité de vie des Africains.

La BAD coopère étroitement avec les CER africaines dans des domaines tels que le renforcement des capacités et l'intégration économique ; la Banque appuie l'intégration régionale par le truchement de programmes régionaux comme la lutte contre les effets de la sécheresse dans la Corne de

l'Afrique. La BAD estime que les interventions régionales pourraient être plus efficaces que les interventions nationales.

En mars 2011, le Conseil d'administration de la BAD a approuvé un accord avec le Brésil sur la création du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud ([SSCTE](#)). Ce fonds a pour objectif de soutenir les pays africains dans la mobilisation et l'exploitation des solutions de développement et des expertises techniques disponibles dans le Sud. Il cherchera aussi à promouvoir les partenariats Sud-Sud ainsi que le partage des connaissances entre les pays à revenu intermédiaire (PRI) et entre les PRI et les pays les moins avancés (PMA) en Afrique.

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

La stratégie de la CEA pour le continent africain, qui est alignée sur l'Agenda 2063 de l'UA, consiste à chercher à lancer la transformation structurelle des économies africaines par l'industrialisation de l'agriculture, la hausse de la productivité, et davantage de coopération et d'intégration. En ce qui concerne le dernier point, la CEA observe une petite augmentation des échanges intra-africains, mais qui reste absolument insuffisante. Selon la Commission, le commerce entre les nations africaines est entravé par :

- Des infrastructures insuffisantes ;
- La structure des économies africaines, qui ne sont pas souvent complémentaires ;
- Une bureaucratie excessive ;
- Un certain manque de volonté politique pour mettre effectivement en œuvre les accords de libre échange qui ont été signés.

L'Agenda 2063 de l'UA prévoit l'établissement, d'ici 2017, d'une zone de libre échange continentale comprenant la CEDEAO, la CDAA et le COMESA, mais il est peu probable que cela sera réalisé dans les délais convenus.

La CEA publie chaque année un Rapport sur l'intégration régionale en Afrique, qui mesure le degré d'intégration économique de chacune des Commissions économiques régionales reconnues par l'UA, et de chacun des États membres de ces huit CER. L'indice d'intégration est évalué par rapport à cinq dimensions (intégration commerciale, infrastructures régionales, intégration financière, intégration productive, libre circulation des personnes), auxquelles s'ajoutent un certain nombre d'indicateurs secondaires. Selon [l'édition 2016](#) la CEA réalise le niveau d'intégration le plus élevé (0,540) et la CEN-SAD le plus bas (0,395). Le Kenya, la Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud affichent les économies « les plus intégrées » du continent.

Rôle de l'Organisation des Nations Unies

Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC)

L'[UNOSSC](#) est né d'une unité spéciale créée en 1974 au sein du PNUD pour promouvoir la coopération technique entre les pays en développement ; le nom de cette unité a été modifié ultérieurement, pour adopter son nom actuel, tandis que son mandat initial restait inchangé : promouvoir, coordonner et soutenir, au plan mondial et dans le cadre du système des Nations Unies, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire : Le Bureau :

- Intègre la coopération Sud-Sud dans tout le système des Nations Unies et dans l'entièreté de la communauté internationale au service du développement ;
- Engage un large éventail de partenaires, notamment les États Membres, les entités des Nations Unies, les organes multilatéraux, le secteur privé et les organisations de la société civile dans l'effort de soutien le plus efficace et global à la coopération Sud-Sud ;

- Innove en recherchant, affichant et transférant constamment, au profit des vis-à-vis des partenaires au développement, des solutions de développement du Sud tournées vers l'avenir ;
- Donne aux pays du Sud la possibilité de mettre la richesse de leurs ressources matérielles et incorporelles au service de leurs efforts nationaux, régionaux et mondiaux de développement ;
- Sert de secrétariat au [Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud](#) ;
- Gère le Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre les pays en développement.

Le Bureau héberge l'[Académie mondiale du développement Sud-Sud](#), une plate-forme en ligne au travers de laquelle ont été recensés, codifiés et gérés les experts et les solutions de développement du Sud. Par ailleurs, le Bureau organise chaque année une [Exposition mondiale du développement Sud-Sud](#). Enfin, il anime une [Bourse mondiale Sud-Sud des biens et des technologies](#).

Le Bureau fait fonctionner des unités régionales Sud-Sud hébergées par les centres régionaux de ressources du PNUD ; l'unité régionale pour l'Afrique apporte un soutien technique et en matière d'orientations générales, et contribue au travail de l'Union africaine sur le « Partenariat stratégique entre l'Afrique et les puissances émergentes ». Il renforce aussi les capacités du Parlement panafricain en matière de CSS. Il appuie les pays africains dans leur contribution à l'efficacité du processus d'aide/développement et travaille avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) à façonner le cadre des grandes orientations de la CSS.

PNUD

Le PNUD, outre qu'il héberge l'UNOSSC, a développé sa propre [Stratégie de CSS](#) (23) qui vise à réorienter la vision du PNUD par rapport à la CSS et à la CSSCT en tant qu'accélérateurs et multiplicateurs du développement. Cette stratégie prend en considération la transformation radicale en termes de portée, d'échelle et d'effets, de la coopération entre pays en développement au cours des deux décennies écoulées, et en appelle à une réponse créative et réfléchie de la part du système multilatéral du développement.

En 2015, le PNUD a fait état de 689 projets et programmes dans 132 pays qui se sont servis des approches de la coopération Sud-Sud et triangulaire, ce qui couvre plus de 15 % du total des projets et programmes du PNUD (24). Des progrès ont donc été réalisés par rapport à la ligne de base de 2014, qui faisait état de 469 initiatives. Plus de 16 % des bureaux de pays ont signalé que la CSS(CT) était fortement et systématiquement utilisée pour parvenir à ces résultats de développement. Le [site Web](#) du PNUD consacré à la CSS donne accès à de nombreux documents et résumés de projets sur cette question.

De plus, le PNUD a conclu des partenariats stratégiques avec les plus grosses économies du Sud global. Selon une note d'orientation du PNUD (25), de tels partenariats stratégiques intensifieront la coopération Sud-Sud, élargiront la participation des pays émergents au Conseil d'administration du PNUD, et positionneront celui-ci en tant que chef de file du développement dans le milieu multilatéral mondial. L'accord de partenariat avec l'Afrique du Sud (26) désigne le PNUD comme l'organisme d'exécution de certaines activités de CSS en Afrique du Sud.

Autres organismes des Nations Unies

La grande majorité des organismes des Nations Unies promeut la CSS d'une manière ou d'une autre¹⁶, et nombre d'entre eux ont mis en place des unités ou des programmes spécialement consacrés à la CSS. À titre d'exemples :

- La Division de la coopération Sud-Sud et de la mobilisation de ressources ([TCS](#)) de la **FAO** dirige et coordonne le travail de la FAO en matière de coopération Sud-Sud, la mobilisation des ressources et le rayonnement auprès des partenaires ressources, et soutient la gestion du cycle de projets et les opérations ; la FAO a créé un [Portail](#) de la coopération Sud-Sud pour le partage des expertises entre les pays. Le programme de CSS de la FAO est puissamment soutenu par la Chine.
- Le programme de CSS de l'**OMS** met principalement l'accent sur le continent américain avec le « [programme](#) PAHO¹⁷/OMS de coopération technique entre les pays pour le développement sanitaire ».
- Le [Programme](#) de l'**UNESCO** sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans l'éducation a publié un [recueil](#) des bonnes pratiques dans des domaines thématiques spécifiques de l'éducation et a mis sur pied, avec l'appui de la Malaisie, un « Centre international de la science, de la technologie et de l'innovation pour la coopération Sud-Sud sous les auspices de l'UNESCO » ([ISTIC](#)).
- L'**ONUDI** anime deux Centres pour la coopération industrielle Sud-Sud, en [Inde](#) et en [Chine](#), destinés à mobiliser des ressources techniques, financières et d'encadrement pour des projets et des programmes. Des centres semblables seront installés en Indonésie, en Iran, au Maroc, en Afrique du Sud et au Brésil.
- Le **PAM** a élaboré une politique globale sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (27), et créé à Brasilia un [Centre d'excellence](#) qui ambitionne d'être à l'avant-garde de la coopération Sud-Sud et se concentre sur les programmes nutritionnels dans les écoles.
- Le **FNUAP** a, lui aussi, adopté une stratégie sur la coopération Sud-Sud (28) eu égard à la population.
- Le **PNUE** est très dynamique dans le domaine de la CSS ; il héberge un [Mécanisme d'échange](#) de CSS qui vise à renforcer les échanges et la collaboration entre les pays en développement dans les domaines de l'environnement et du développement durable.
- Le **GNUD** a mis en place en 2015 une [Équipe spéciale](#) pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

Toutes les unités ou programmes de CSS des Nations Unies se concentrent principalement sur l'échange des connaissances, des outils, des expertises, des innovations et des solutions. Le fait que l'on trouve la plupart des unités de CSS dans des services de coopération des Nations Unies ou des partenariats pour le développement engageant les Nations Unies semble indiquer que ces unités perçoivent la CSS comme une possibilité de mobilisation de ressources.

Une évaluation globale du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la CSS, menée en 2011 par le Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies (29), a conclu que la CSS ne mettait pas à profit toutes ses possibilités en raison de ses faiblesses structurelles, de financements insuffisants, d'un manque de coordination et de l'absence de définition commune de ce que l'on entend par CSS.

¹⁶ L'UNOSSC entretient un « [espace des entités des Nations Unies](#) » qui, cependant, semble être très incomplet ou n'avoir pas été mis à jour depuis longtemps.

¹⁷ PAHO = *Pan American Health Organisation*

La coopération Sud-Sud au sein de l'OIT

Bien que le terme « coopération Sud-Sud » soit relativement récent, l'OIT appuie ce type de coopération depuis des décennies. Par exemple, depuis les années 1970 et jusqu'à la fin de l'apartheid en Afrique du Sud, l'OIT a activement soutenu les « États de la ligne de front » en Afrique australe et mis en œuvre des programmes de formation professionnelle en Tanzanie et en Zambie, pour les réfugiés politiques d'Afrique du Sud et du Mozambique. En 1987, l'OIT a signé un accord avec le Gouvernement brésilien pour entreprendre une coopération technique avec les pays d'Amérique latine et d'Afrique. Cet accord a été complété en 2009 par un Accord de coopération Sud-Sud spécifique. Entre 1997 et 2003, l'OIT a mis en œuvre le programme continental « Des emplois pour l'Afrique », qui comporte une forte composante Sud-Sud pour l'échange des connaissances, et qui était étroitement associé à l'Union africaine. Au fil des ans, l'OIT a renforcé plus formellement son rôle de pont entre les pays du Sud en partageant les expériences sur le travail décent et en aidant les pays à avancer vers le développement durable. D'autres partenaires encore, du Sud global, ont décidé de soutenir le travail de promotion du travail décent mené par l'OIT : l'Algérie, la Chine, le Koweït, Panama, la Russie et la Turquie, pour n'en nommer que quelques-uns. Pendant la période de 2000 à 2015, pas moins de 55 pays du Sud global ont fourni quelque sorte de financement à des activités de coopération technique liées à l'OIT (30).

En février 2011, l'OIT a élaboré un [Cadre stratégique](#) pour la coopération Sud-Sud 2012-2016 (31), qui a servi de base au document du Conseil d'administration ([GB.313/POL/7](#)) intitulé « Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire : Perspectives » (32) ; ce document a été examiné par le Conseil d'administration en mars 2012 et, à l'issue d'une [seconde discussion](#) en novembre 2012, a été validé en même temps qu'un ensemble d'indicateurs et de résultats liés à la CSS. En novembre 2015, le Conseil d'administration a adopté la « Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017 » ([GB.325/POL/6](#)) (33), qui a souligné l'importance de la CSS, notamment pour la mobilisation des ressources.

L'importance que l'OIT attache à la CSSCT est encore démontrée par le fait que depuis l'exercice biennal 2012-2013, chaque Programme et budget comporte un paragraphe relatif à une attribution de fonds importante à la CSSCT (1,7 million USD par exercice biennal). Le projet de Programme et budget pour 2018-2019 propose de maintenir cette attribution.

Depuis la réorganisation du Bureau en 2013, à la suite de l'élection de M. Guy Ryder au poste de Directeur général, le programme de CSSCT de l'OIT est coordonné par l'« Unité des partenariats émergents et spéciaux » (ESPU) du Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs ([PARDEV](#)). Cette unité ne met pas en œuvre des projets mais en soutient la mise en œuvre et promeut la notion de CSSCT au travers d'une diversité d'activités, comme par exemple :

- Participation active à l'expo annuelle Sud-Sud expo¹⁸ organisée par l'UNOSSC ;

La CSS pour la gouvernance locale

Le Maroc met en œuvre un processus de décentralisation basé sur le renforcement des pouvoirs régionaux et locaux et l'assurance d'un modèle de gouvernance locale démocratique participative, transparente et équitable. Le Maroc est constamment sollicité par de nombreux pays de la région et d'ailleurs pour partager son expérience en matière de planification stratégique locale, de formation des acteurs locaux et de coordination de la coopération décentralisée. Quelque 191 conventions de coopération ont été signées entre les pouvoirs décentralisés du Maroc et ses partenaires internationaux, dont 80 avec l'Afrique et 4 avec l'Asie (51).

¹⁸ La toute première expo Sud-Sud s'est tenue en 2010 au siège de l'OIT.

- Nombreuses publications liées à la CSSCT et outils de formation (accessibles via le [portail CSSCT](#)) ;
- Organisation d'une « [Académie de la CSSCT](#) » en coopération avec le CIF de Turin ;
- Maintien d'un « [Point de rencontre Sud-Sud](#) » ;
- Mobilisation des ressources du Sud global pour les activités de l'OIT, et soutien des pays du Nord à la CSS (modalité CSSCT) ;
- Promotion des accords de partenariat et des activités de coopération conjointe avec les partenaires du Sud global.

Outre le PARDEV, de nombreuses unités et de nombreux bureaux de l'OIT promeuvent la CSS et la CSSCT. En voici quatre exemples :

- Le Centre interaméricain pour le développement de la connaissance dans la formation professionnelle ([CINTERFOR](#)), mis en place à Montevideo par l'OIT en tant qu'institution de CSS pour les Amériques.
- Le Centre international de formation de l'OIT à Turin ([CIF-OIT](#)), qui constitue chaque année un point de rencontre pour des dizaines de milliers d'étudiants venus du Sud global.
- Les centres africains régionaux d'administration du travail, basés à Harare ([ARLAC](#)), à Tunis (ACLAE) et à Yaoundé ([CRADAT](#)).
- L'Université mondiale du Travail ([GLU](#)), un réseau de syndicats, d'universités et de partenaires du Sud impliqués dans l'OIT (Inde, Brésil, Afrique du Sud) et du Nord (Allemagne, États-Unis d'Amérique).

Les projets régionaux ont souvent pour conséquence positive un renforcement de la coopération Sud-Sud, même si ces projets n'étaient pas initialement conçus comme des initiatives de CSSCT. Ainsi :

- Le projet de « Promotion du dialogue social en Afrique francophone » (PRODIAF), financé par la Belgique et mis en œuvre entre 1999 et 2010, qui a facilité et appuyé la création d'institutions de dialogue social dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et au niveau des Commissions économiques régionales ;
- Le projet [COOPAFRICA](#) (2007 – 2013), qui a mis en place un réseau de centres d'excellence africains agissant en tant que prestataires de services pour les entreprises coopératives ;
- Le projet TACKLE (s'attaquer au travail des enfants par l'éducation, 2008 - 2013), qui a promu la CSS dans la lutte contre le travail des enfants dans 12 pays du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.
- Le projet OIT/UNOSSC -CSSCT pour la mise en œuvre de socles de protection sociale tenant compte de la problématique hommes-femmes (2014-15), qui a, par exemple, encouragé « l'approche par guichet unique » pour les socles de protection sociale au Cambodge, en Indonésie et dans plusieurs pays africains, en s'inspirant des expériences de la Mongolie et de l'Inde.

Il est probable que la CSS représentera une part croissante des activités de l'OIT dans les années à venir, notamment en raison de l'importance grandissante du Sud global en termes économiques et démographiques.

Deuxième partie : Vers un cadre de l'OIT sur la coopération Sud-Sud pour le travail décent en Afrique

La première partie du présent document a présenté les nombreuses facettes et modalités, et les nombreux acteurs de la coopération Sud-Sud en Afrique ; elle a souligné les rôles que les CER, les organisations continentales et les Nations Unies jouent en faveur de la CSS et a mentionné les lacunes qui portent préjudice à l'efficacité de la CSS. La deuxième partie de ce document propose un cadre pour aborder ces manques depuis la perspective du monde du travail.

Coopération Sud-Sud en Afrique : Progrès et difficultés

Tous les pays africains participent activement à la coopération Sud-Sud, tant comme prestataires que comme bénéficiaires de l'assistance, des expertises et de l'aide. Les CER africaines, y compris celles qui ne sont pas reconnues par l'UA¹⁹, jouent des rôles de plus en plus importants en faveur de la CSS. Les infrastructures routières, ferroviaires, énergétiques et informatiques, s'élargissent rapidement. Les échanges entre les pays africains restent réduits, mais augmentent ; les barrières commerciales tombent et la libre circulation des personnes, au moins au niveau des CER, devient la norme. Des structures de dialogue social sont mises en place aux niveaux sous-régionaux et du continent ; les institutions de protection sociale passent des accords de partenariat pour en garantir la transférabilité des avantages. Les ministères du travail fournissent de l'assistance technique à d'autres pays africains dans des domaines tels que l'administration du travail, l'inspection du travail et l'application des normes du travail. Les institutions africaines d'enseignement supérieur et de développement des compétences accueillent des étudiants d'autres pays. Les pays africains apportent une aide humanitaire aux personnes dans le besoin, et les nations plus riches accordent leur assistance financière à des pays moins favorisés. Les accords de partenariat entre nations africaines sont habituellement facilités par un lien commun résultat de leur proximité géographique ou d'une langue, une histoire, une foi ou une orientation politique commune. La coopération Sud-Sud est véritablement devenue la pierre angulaire des efforts de l'Afrique pour parvenir à l'autonomie, au sens le plus large possible.

Cependant, cinq carences étroitement liées diminuent l'efficacité de la CSS en Afrique, au *niveau national* ; les besoins sont les suivants :

- *Priorisation* : L'assistance est souvent fournie en fonction des besoins, sans priorisation ni séquençage des interventions, sans perspective à long terme, et sans mesure des résultats et impacts ;
- *Meilleure coordination* : Tous les ministères techniques, les partenaires sociaux, les autorités provinciales et municipales participent à la CSS, mais souvent sans aucune orientation globale ni surveillance. Dans la plupart des pays, *l'assistance entrante* est coordonnée beaucoup plus efficacement.
- *Systèmes* de suivi et d'évaluation robustes pour évaluer et mesurer avec objectivité l'impact des interventions de CSS.
- *Institutions efficaces* : Très peu de pays africains ont mis en place des agences de coopération pour le développement qui soient susceptibles de servir de premières interlocutrices et de points d'entrée principaux pour les pays africains (et non-africains) en recherche d'assistance et de conseils ;

¹⁹ Comme, par exemple, l'OHADA, la Commission de l'océan Indien, la *Mano River Union*, et la Zone monétaire commune d'Afrique australe. Voir aussi : (50)

- *Meilleure visibilité* : Les divers fournisseurs de CSS dans un même pays soit ne respectent pas leurs obligations de rapport, soit n'utilisent pas les modèles de rapport normalisés, et le monde extérieur ignore donc le volume et l'impact de la CSS en Afrique.

Aux niveaux régional et continental ces lacunes sont encore exacerbées par un *manque de connaissance* de ce qui existe en Afrique en matière d'expertises, d'expériences et de capacités relativement au travail décent, et par l'*absence d'un mécanisme* qui serait conçu pour compenser les défauts de capacités dans un pays par les capacités disponibles dans un autre.

L'OIT joue un rôle significatif dans la promotion de la CSS parmi les nations africaines dans des domaines liés à l'Agenda sur le travail décent, mais le soutien de l'OIT à la CSS semble plus fait de réponses au cas par cas que d'une orientation stratégique spécifique.

Coopération Sud-Sud en Afrique : Enseignements tirés et recommandations

Les points ci-dessous émanent des questionnaires sur la coopération Sud-Sud, adressés aux États africains membres de l'OIT, des discussions tenues lors des visites du consultant dans cinq pays africains, et de la connaissance personnelle qu'a ce consultant du programme de l'OIT, de coopération pour le développement. À partir de ces éléments, l'on peut déduire les recommandations suivantes :

1. *Revivifier les partenariats au niveau continental*, en particulier au plan opérationnel (en complément au niveau politique de l'UA), par :
 - a. *Un renforcement du partenariat avec le NEPAD*, qui est le bras opérationnel de l'Union africaine, et dont les programmes soutiennent l'Agenda pour le travail décent.
 - b. *Un partenariat renouvelé avec la BAD, spécialement centré sur la CSS.*
 - c. *La formulation d'un Programme continental pour le travail décent (C-DWP)*, à conclure entre le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, le NEPAD, la CSI-Afrique, l'Organisation de l'unité syndicale africaine, et Business Afrique ; ce Programme continental deviendrait un complément aux programmes nationaux et régionaux et constituerait un instrument de mise en œuvre des [conclusions de la 13^{ème} Réunion régionale africaine](#) (décembre 2015)
2. *Mettre davantage l'accent sur la coopération avec les communautés économiques régionales* : les CER africaines sont particulièrement importantes pour la promotion de la CSS, même si leur efficacité (dans la zone de CSS) est variable d'une communauté à l'autre. L'OIT a conclu des Mémoires d'accord avec cinq des huit CER reconnues par l'UA, mais certains de ces mémoires sont caducs et d'autres n'ont jamais été mis en pratique. Afin de revivifier les partenariats avec les CER, l'OIT devrait :
 - a. Conclure des accords avec les « trois manquants »²⁰, actualiser les mémoires périmés et les renouveler (en particulier celui avec la CEA, qui date de 2001), et envisager de développer des partenariats avec d'autres organes régionaux, tels que

La CSS pour les services d'emploi

L'Agence nationale marocaine pour l'emploi (ANAPEC) a contribué à la création d'agences pour l'emploi des jeunes à Nouakchott et à Nouadhibou (Mauritanie), et entretient des relations de travail étroites avec les agences de l'emploi de nombreux pays francophones. Ces travaux ont conduit en 2016 à la mise en place du « Réseau africain des politiques et des services de l'emploi » (47)

²⁰ Les trois manquants sont : l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA).

la Commission de l’océan Indien (IOC), l’OHADA (voir plus haut), et la *Mano River Union*.

- b. Formuler et mettre un œuvre des Programmes régionaux pour le travail décent au niveau des CER en vue de compléter les programmes nationaux par des activités régionales. Cela implique aussi la définition par l’OIT de « résultats programmatiques régionaux » venant s’ajouter aux résultats programmatiques nationaux, ainsi qu’un mécanisme de concertation pour éviter que les CER qui présentent des chevauchements parmi leurs membres ne poursuivent des priorités contradictoires sur le travail décent.
 - c. Envisager de désigner des *représentants spéciaux de l’OIT* auprès des CER, qui seraient chargés de mettre en œuvre les Programmes régionaux pour le travail décent. Ce rôle pourrait revenir aux directeurs des bureaux de pays couvrant le pays dans lequel les CER respectifs ont leur siège.
3. Renforcer les partenariats avec les *organisations de travailleurs et d’employeurs* régionales et sous-régionales et soutenir ces organisations, et avec les *institutions de dialogue social* régionales et sous-régionale, y compris les trois centres régionaux d’administration du travail (ACLAE, ARLAC et CRADAT).
 4. *Formuler et mettre en œuvre les programmes régionaux et sous-régionaux de l’OIT* qui, de par leur nature, promeuvent la CSS et ont joué un rôle très important dans la création au plan régional de réseaux et institutions, en promouvant les échanges régionaux, en facilitant le détachement d’experts, en harmonisant les lois, les règles et les procédures, et en finançant des coentreprises dans toute la région. Cependant, l’aspect de CSS des programmes régionaux de l’OIT devrait être clairement identifié et ciblé dès le tout début, plutôt qu’être considéré comme un simple effet secondaire positif.
 5. *Réorienter le programme CSSCT de l’OIT selon quatre axes* :
 - a. Insister *davantage* sur la mobilisation de la *CSS intra-africaine* et sur le rôle des pays africains en tant que *fournisseurs* (plutôt que bénéficiaires) de la coopération pour le développement ;
 - b. Mettre *moins* l’accent sur les aspects financiers de la CSS (la CSS en tant que source de financement de l’OIT) et davantage sur les multiples aspects opérationnels de la coopération Sud-Sud (voir plus haut).
 - c. *Compléter* le partage des connaissances, expériences et expertises (idée maîtresse du programme actuellement) par la facilitation de partenariats concrets et opérationnels entre deux pays ou plus, dans les domaines liés au monde du travail.
 - d. Raviver la modalité triangulaire de la CSS (CSSCT) de l’OIT, qui semble offrir un potentiel considérable actuellement loin d’être exploité. L’OIT, en tant qu’organisation internationale, pourrait se révéler déterminante dans la promotion des arrangements de CSSCT pour promouvoir le recours aux expertises, aux connaissances et aux expériences africaines sur le continent et ailleurs.
 6. *Explorer la faisabilité d’impliquer les portefeuilles de partenariats public-privé (PPP) de l’OIT dans la CSS* : Comment les enseignements retenus grâce à des PPP dans tel pays du Sud pourraient-ils être

La CSS pour développer les compétences

Diverses institutions de formation professionnelle de Maurice forment des étudiants venus d’Ethiopie au tourisme, d’autres venus de Madagascar aux TIC, et d’autres, des Seychelles, à l’enseignement aux personnes handicapées. De plus, quelque 20 étudiants africains bénéficient chaque année de bourses mauriciennes. (48)

reproduits ailleurs dans le Sud global? De tels échanges d'expérience imposeraient une coopération plus étroite entre les bureaux régionaux de l'OIT situés dans l'hémisphère sud, pour promouvoir une « CSS intra-OIT ».

7. *Promouvoir la CSS au niveau infranational*, en particulier dans les grands pays ayant des structures fédérales, comme le Nigeria, l'Afrique du Sud et l'Éthiopie²¹, et stimuler la coopération Sud-Sud entre les villes et les autorités locales.
8. *Aider les pays africains à concevoir leurs propres politiques de CSS*, à définir leurs cadres d'établissement des rapports et de suivi et évaluation et, le cas échéant, créer leurs propres agences de coopération pour le développement. Une telle assistance pourrait être intégrée à un objectif ou une priorité dans le cadre du PPTD pertinent.
9. *Conclure des programmes Jeunes experts associés (JEA) avec les pays africains et d'autres pays du Sud global*.

Coopération Sud-Sud en Afrique : Grandes orientations

Le cadre de CSS que propose l'OIT n'est pas suspendu dans le vide, mais doit être enchâssé dans des cadres généraux aux niveaux mondial, continental et des agences, et être aligné sur eux. À savoir :

- Cadres de politiques générales mondiales :
 - Le [document final](#) adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la CSS (2009), qui détermine les principes, valeurs, modalités et objectifs universels de la CSS.
 - Le [Programme 2030](#) pour le développement durable, qui proclame solennellement : « Nous aspirons à un monde dans lequel chaque pays jouisse d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, et où le principe d'un travail décent pour tous soit une réalité ». Les 17 Objectifs de développement durable et leurs 169 cibles ne peuvent être réalisés sans une forte composante de CSS.
 - Le « [Programme d'action d'Addis-Abeba](#) » (document final issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement) qui affirme : « *La coopération Sud-Sud constitue un élément important de la coopération internationale pour le développement en tant que complément, et non substitut, à la coopération Nord-Sud* ».
- Cadres de politiques générales continentales :
 - L'[Agenda 2063](#) de l'Union africaine, qui est un « [c]adre stratégique partagé pour une croissance inclusive et un développement durable, et une Stratégie globale pour optimiser *l'utilisation des ressources de l'Afrique* au profit de tous les Africains » ; l'Agenda appelle à « une coopération Sud-Sud approfondie basée sur une politique étrangère commune de l'Afrique », et aspire à des « économies structurellement transformées pour créer une croissance partagée et des emplois décents et des opportunités économiques pour tous » ;
 - La [Déclaration d'Addis-Abeba](#) « Transformer l'Afrique grâce au travail décent pour un développement durable », adoptée lors de la 13^{ème} Réunion régionale africaine, qui cherche à promouvoir « la coopération Sud-Sud comme moyen de faciliter l'échange d'expériences, le partage de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel entre pays de la région et en coopération avec d'autres régions ».
- Cadres de politiques générales de l'OIT

²¹ Voir par exemple la [Maputo Corridor Logistics Initiative](#) qui fait participer plusieurs gouvernements provinciaux et municipalités d'Afrique du Sud et du Mozambique

- L'[Agenda pour le travail décent](#) avec ses quatre objectifs stratégiques interconnectés, inséparables et se soutenant mutuellement, qui se retrouvent dans les cadres mondiaux et continentaux ci-dessus.
- La « Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017 » ([CA.325/POL/6](#)), déjà évoquée, qui souligne l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

L'« Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies » ([QPCR, 2016](#)) (34) approfondit ces orientations et « rappelle que le système des Nations Unies pour le développement doit généraliser et accroître l'appui qu'il apporte à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire quand les pays en développement en font la demande, sous leur égide et dans le respect du principe de l'appropriation des activités par le pays, dans le cadre d'une approche applicable à l'ensemble du système, tout en gardant à l'esprit que la coopération Sud-Sud vient compléter la coopération Nord-Sud et non s'y substituer ... » (par. 23), de même que le projet de [Programme et Budget pour 2018-19](#), de l'OIT, qui fait très fréquemment référence à la CSSCT et propose une enveloppe spéciale de 1,8 million de dollars pour renforcer le travail de l'OIT dans ce domaine. De plus, les [cinq Programmes phares](#) de l'OIT, considérés comme des domaines de travail majeurs dans le contexte du développement, s'appuient sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour soutenir la mise en œuvre de programmes dans les pays, et la construction d'une base de connaissances. Par exemple, deux projets de CSSCT avec l'Algérie et la Chine contribuent au Programme-phare mondial de l'OIT sur la mise en place de socles de protection sociale pour tous.

Les documents de politiques générales ci-dessus réaffirment l'importance du travail décent en tant que but à atteindre mondialement, le rôle de la CSS comme modalité de mise en œuvre préférentielle, et de l'Afrique comme continent prioritaire à potentiel élevé, et apportent donc une base conceptuelle cohérente au cadre de CSS que l'OIT propose pour l'Afrique.

Coopération Sud-Sud en Afrique : Priorités thématiques pour l'appui de l'OIT

Le soutien de l'OIT à la CSS cherchera à faciliter *la coopération technique* entre les pays africains dans les domaines concernés par l'Agenda pour le travail décent. Les priorités thématiques figurant dans le tableau ci-dessous sont proposées en tenant compte de trois critères :

- Elles concordent parfaitement avec les principaux cadres de politiques générales évoqués plus haut : le Programme 2030, l'Agenda 2063 de l'UA, et l'Agenda pour le travail décent ;
- Elles présentent des perspectives de coopération transfrontalière et/ou de coopération entre plusieurs pays ;
- Elles répondent à une demande réelle exprimée par les mandants aux niveaux nationaux, sous-régionaux ou régionaux.

Priorités thématiques proposées pour le soutien de l'OIT à la coopération Sud-Sud en Afrique				
Priorité thématique	Justification	Cible(s) correspondante(s) des ODD	Aspiration correspondante dans l'Agenda 2063	Résultat(s) stratégique(s) OIT correspondant(s)
Emploi des jeunes	Première priorité de la quasi-totalité des gouvernements africains	4.4, 8.5, 8.6, 8.b	1 (croissance inclusive) ; 6 (femmes et jeunes)	1 (emploi)
Élimination du travail des enfants et de la	La prévalence du travail des enfants reste élevée	8.7	3 (bonne gouvernance)	2 (normes du travail) ; 8 (formes

Priorités thématiques proposées pour le soutien de l'OIT à la coopération Sud-Sud en Afrique				
Priorité thématique	Justification	Cible(s) correspondante(s) des ODD	Aspiration correspondante dans l'Agenda 2063	Résultat(s) stratégique(s) OIT correspondant(s)
traite des êtres humains	en Afrique par comparaison avec tous les autres continents.			de travail inacceptables
Reconnaissance des compétences	Condition préalable pour l'intégration régionale et la migration	4,3, 4.4, 4,5	6 (développement axé sur les citoyens)	1 (emploi)
Formation technique et professionnelle, et éducation	Potentiel de CSS considérable dans les pays africains	4,3, 4.4, 4,5	6 (développement axé sur les citoyens)	1 (emploi) ; 4 (entreprises) ; 5 (rural) ; 6 (informel)
Normes du travail, obligations de rapports et conformité	Existence de centres d'excellence sur le continent	8.8, 16.3, 16.5, 16.b	3 (bonne gouvernance)	2 (normes du travail) ; 8 (formes de travail inacceptables)
Chaînes d'approvisionnement mondiales	De nombreuses économies africaines constituent le point de départ d'une chaîne d'approvisionnement mondiale, mais elles ne contrôlent pas ces chaînes	8.a, 9.3, 9.b, 16.3, 17.11	7 (l'Afrique, acteur influent sur la scène mondiale)	2 (normes) ; 4 (entreprises) ; 7 (conformité)
Transférabilité de la protection sociale	Condition préalable à l'intégration régionale	1.3	2 (continent intégré)	3 (protection sociale)
Systèmes de protection sociale et socles sociaux nationaux	Existence de régimes de protection sociale innovants dans divers pays (Afrique et ailleurs)	1.3, 1.3, 3.8, 5.4, 8.5, 10.4	1 (croissance inclusive)	3 (protection sociale)
Emplois verts	Vulnérabilité de l'Afrique aux changements climatiques	8.4 (plus ODD 11-15)	1 (développement durable)	4 (entreprises)
Économie sociale et solidaire	Existence de nombreuses innovations en Afrique et dans le Sud global (voir : (35) et (36))	1.1, 1.2, 10.1, 10.2	1 (croissance inclusive) ; 6 (développement axé sur les citoyens)	4 (entreprises) ; 5 (économie rurale) ; 6 (économie informelle)
Économie rurale	Deux tiers des foyers africains vivent dans des zones rurales	1.2, 2.3, 8.2	1 (croissance inclusive) ; 6 (développement axé sur les citoyens)	5 (économie rurale)
Économie informelle	Prévalence de l'économie informelle dans tous les pays africains	8.3, 10.2	1 (croissance inclusive) ; 6 (développement axé sur les citoyens)	6 (économie informelle)
Dialogue social	Existence d'organes et de mécanismes sous-régionaux	8.8, 16.1, 16.6, 16.7	3 (bonne gouvernance) ; 6 (développement axé sur les citoyens)	7 (conformité) ; 10 (travailleurs et employeurs)
Administration du travail	Nombreux exemples de réussites liées à la CSS ;	16.6	3 (bonne gouvernance)	7 (conformité) ; 10 (travailleurs et

Priorités thématiques proposées pour le soutien de l'OIT à la coopération Sud-Sud en Afrique				
Priorité thématique	Justification	Cible(s) correspondante(s) des ODD	Aspiration correspondante dans l'Agenda 2063	Résultat(s) stratégique(s) OIT correspondant(s)
	existence de trois centres régionaux d'administration du travail.			employeurs)
Migration de main-d'œuvre	Une manifestation importante de la CSS.	8.8	2 (continent intégré)	9 (migration)

Coopération Sud-Sud en Afrique : Principes de mise en œuvre de l'OIT

Le soutien de l'OIT à la CSS pour le travail décent en Afrique sera guidé par les principes suivants :

- Cohérence avec les *principes généraux de la CSS* (respect de la souveraineté nationale, de la maîtrise et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de la non-conditionnalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, et des avantages mutuels) ;
- *Approche fondée sur les droits*, avec une insistance particulière sur la promotion, l'application et la supervision des normes internationales du travail ;
- Promotion de l'*égalité des sexes* conformément à la [politique générale de l'OIT en matière d'égalité entre hommes et femmes](#).
- Intérêt porté à la *cohérence politique*, non seulement eu égard à l'orientation politique indiquée plus haut mais aussi en considération des récentes stratégies opérationnelles de l'OIT, telles que les cadres d'intervention sur le travail décent dans les pays à revenu intermédiaire en Afrique (37) et l'idée de passer de la fragilité à la résilience à travers le travail décent en Afrique (38) ;
- Accent mis sur l'*efficacité du développement*, conformément à la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017 (33).

Coopération Sud-Sud en Afrique : Dispositif d'appui de l'OIT

Objectif du dispositif

Le dispositif de CSS présenté ci-dessous, que l'OIT propose pour le travail décent en Afrique, poursuivrait le but global de mobiliser les connaissances, les expertises et les ressources africaines pour appuyer le travail décent en Afrique ; il contribuerait aux divers cadres de politiques générales cités plus haut, s'attaquerait aux difficultés qui affectent les opérations de CSS actuelles en Afrique, et tirerait parti des enseignements retenus lors de la préparation du présent rapport. De plus, le dispositif mobiliserait des partenariats avec des pays non-africains du Sud global, un appui triangulaire du « Nord », ainsi que des alliances avec le secteur privé et la société civile.

L'objectif global du dispositif est concrétisé par quatre fonctions interconnectées et 14 résultats associés qui sont précisés ci-dessous²². Le rôle de l'OIT dans le fonctionnement du dispositif restera, par principe, limité à l'appui aux grandes orientations et à la facilitation des

La CSS pour les infrastructures

L'Égypte finance et met en œuvre plusieurs importants projets d'infrastructures dans le bassin du Nil et dans la Corne de l'Afrique, comme deux centrales photovoltaïques (2 MW chacune) en République démocratique du Congo, l'étude de faisabilité pour la route joignant le lac Victoria à la Méditerranée, et un projet visant à améliorer la résistance aux herbiers d'eau douce dans les Grands Lacs d'Afrique de l'Est.

²² Voir aussi l'[organigramme](#) présenté à l'annexe II.

partenariats, mais pourra, si les pays partenaires le jugent utile, inclure également la fourniture de compétences techniques propres de l'OIT dans les domaines thématiques énumérés plus haut. Le but et le concept du dispositif est d'entrer en résonance avec les recommandations des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la CSS (19), qui proposent que les organismes des Nations Unies appuient la CSS dans le cadre d'un quadruple rôle consistant à :

- Motiver et plaider ;
- Faciliter l'échange des connaissances ;
- Construire des partenariats ;
- Analyser et surveiller les progrès.

Le dispositif serait établi au niveau du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, et serait épaulé également par :

- Les 13 Bureaux de pays de l'OIT et les quatre Équipes pour le travail décent en Afrique, qui sont les mieux placés pour détecter les expertises disponibles, évaluer les lacunes en termes de capacités, et assurer la liaison avec les CER ;
- Les projets de coopération pour le développement de l'OIT mis en œuvre dans le Sud global ;
- Le programme de CSS de l'OIT basé au siège, qui peut faciliter la coopération entre les pays africains et d'autres nations du Sud global (ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies) ;
- Les départements techniques concernés au siège, lorsque les compétences techniques propres de l'OIT sont requises ;
- Le Bureau du Directeur général adjoint pour les opérations de terrain, qui assure la communication et les échanges entre le Bureau régional pour l'Afrique et les quatre autres bureaux régionaux de l'OIT.

Le dispositif devrait être financé, au moins partiellement, par les ressources régulières de l'OIT puisqu'il est destiné à devenir un service aux mandants ; il nécessitera toutefois un soutien extrabudgétaire complémentaire, qui devra être mobilisé.

Fonction 1 : Appui institutionnel à la coopération Sud-Sud pour le travail décent en Afrique

Cette fonction est conçue pour s'attaquer aux lacunes identifiées au *niveau national*, à savoir le manque d'orientations générales, d'institutions, de mécanismes de coordination et de visibilité en ce

Résultats au titre de la Fonction 1

- 1.1 L'élaboration des politiques de développement dans les pays africains est soutenue ;
- 1.2 Une assistance est fournie pour l'élaboration des modèles de rapports de CSS et des systèmes de suivi et d'évaluation ;
- 1.3 Les agences africaines de coopération pour le développement sont soutenues dans le renforcement de leurs capacités.

qui concerne la coopération Sud-Sud en Afrique. Certains pays de la région, tels que l'Afrique du Sud (39), ont formulé des politiques de coopération internationale globales, comportant des cadres logiques et des enveloppes budgétaires qui pourraient retenir l'intérêt d'autres pays africains souhaitant développer leurs politiques de CSS. D'autres pays, comme l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, ont mis en place des agences de coopération technique et de développement qui pourraient servir de source d'inspiration aux pays prévoyant d'agir dans le même sens.

Le dispositif de CSS faciliterait les partenariats entre les pays « fournisseurs et demandeurs » au moyen de voyages d'étude et du détachement temporaire

d'experts d'un pays à un autre. En cas de nécessité, l'OIT fournira un soutien technique

supplémentaire pour la conception des politiques de CSS, des institutions et des systèmes de suivi et d'évaluation ainsi que d'établissement des rapports, en particulier en ce qui concerne le monde du travail.

Le groupe cible essentiel de la Fonction 1 est constitué par les responsables de la coopération internationale au sein des ministères des affaires étrangères, et/ou des ministères du travail et des affaires sociales. Les principales unités de l'OIT participant à la réalisation de la Fonction 1 sont les Bureaux de pays de l'OIT, le Bureau régional pour l'Afrique et le PARDEV. La Fonction 1 nécessite une coopération étroite avec les autres organismes des Nations Unies, principalement l'UNOSSC et le PNUD.

Fonction 2 : Partenariats de coopération Sud-Sud pour le travail décent en Afrique

La deuxième fonction est destinée à faciliter les partenariats de coopération pour le développement entre pays africains, lorsqu'ils ont trait à l'Agenda pour le travail décent. Il s'agit alors d'identifier les expertises, capacités et centres d'excellence africains disponibles et, en lien avec les domaines thématiques énumérés plus haut et d'évaluer les défauts de capacités dans les mêmes domaines, pour conclure et soutenir des partenariats entre pays « fournisseurs et demandeurs ». Le dispositif pourrait couvrir partiellement les coûts liés à la fourniture d'expertises, ou aider à mobiliser des ressources auprès de tiers tels que le programme « Socieux²³ » de l'UE. En outre, la Fonction 2 comporte l'établissement d'une plate-forme de partage des connaissances en ligne, qui compilera et diffusera des outils, des expertises, des publications et autres documents liés aux divers domaines thématiques.

Le groupe cible essentiel de cette fonction est constitué par les hauts responsables des ministères africains du travail et des affaires sociales, ainsi que des institutions qui leur sont rattachées comme les bureaux d'emploi et les fonds de protection sociale, auxquels se joignent les universités et les instituts d'enseignement supérieur. En ce qui concerne l'OIT cette fonction sera mise en œuvre par les Bureaux de pays de l'OIT et les Équipes pour le travail décent, le Bureau régional jouant un rôle de coordination et de consolidation.

Résultats au titre de la Fonction 2

- 2.1 Les expertises africaines en travail décent et les Centres d'excellence du travail décent sont recensés par les Bureaux de pays et les Équipes pour le travail décent ;
- 2.2 Les lacunes de capacités relatives au travail décent dans les États africains membres sont recensées par les Bureaux de pays et les Équipes pour le travail décent ;
- 2.3 Les partenariats de CSS entre fournisseurs et bénéficiaires sont soutenus ;
- 2.4 La plate-forme d'échanges des connaissances en ligne est créée au sein du Bureau régional pour l'Afrique.

Fonction 3 : Participation de la coopération Sud-Sud à l'intégration régionale en Afrique

La troisième fonction cherche à renforcer les aspects de l'intégration régionale en Afrique reliés au travail décent, tant au niveau des Communautés économiques régionales (CER) qu'au niveau du continent. Cela impliquera la conclusion de mémorandums d'accord entre l'OIT et les CER avec lesquels aucun accord n'a encore été signé, la révision des mémorandums périmés, ainsi que l'élaboration de plans de travail annuels pour la mise en vigueur de tous les mémorandums existants. Dans l'idéal, ces plans de travail annuels seraient inscrits dans les Programmes régionaux pluriannuels pour le travail décent conclus entre les CER et l'OIT, comme ceux signés avec la CDAA et

²³ Le Service d'experts de l'UE sur l'emploi, le travail et la protection sociale (Socieux) a été lancé en 2017 avec une enveloppe de 9 millions d'euros ; il visera à « soutenir les efforts des pays en développement pour mettre en place des stratégies efficaces d'emploi, de travail et de protection sociale dans des environnements complexes » (44).

la CEA. Le Directeur du Bureau de pays de l'OIT couvrant une CER donnée sera responsable de la mise en œuvre du plan de travail annuel/ Programme régional pour le travail décent. Les domaines thématiques à traiter au niveau régional sont ceux présentant une dimension transfrontalière, comme la migration de la main d'œuvre, la transférabilité des avantages de la protection sociale, et les chaînes d'approvisionnement mondiales.

La Fonction 3 comporte en outre le soutien du dispositif au renforcement des organisations sous-régionales des travailleurs et des employeurs, ainsi qu'aux institutions et mécanismes régionaux de dialogue social. Il ne s'agit pas là d'une tâche nouvelle, mais plutôt de l'élargissement d'un rôle déjà existant, joué par l'OIT.

Le rôle du dispositif au niveau sous-régional sera complété par des activités comparables au niveau continental. Par exemple, le [Mémoire d'accord](#) signé entre l'Union africaine (OUA) et l'OIT remonte à 1965 (!) et semble totalement dépassé. De même, l'[Accord de coopération](#) entre l'OIT et

la BAD, signé en 2004, aurait besoin d'une révision. Aucun accord n'existe entre l'OIT et le NEPAD. De plus, l'UA, l'OIT et les organisations continentales de travailleurs et d'employeurs pourraient envisager de formuler un Programme continental pour le travail décent, qui permettrait de mettre en œuvre les [Conclusions](#) de la 13^{ème} Réunion régionale africaine de l'OIT.

Le groupe cible essentiel de la Fonction 3 est constitué par les hauts responsables de l'UA, de la BAD, du NEPAD et des huit CER, ainsi que par les dirigeants des organisations continentales et régionales de travailleurs et d'employeurs. En ce qui concerne l'OIT, la Fonction 3 sera mise en œuvre par ses 13 Bureaux de pays en Afrique sous l'égide du Bureau régional ; seront aussi impliqués le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et le Bureau des

activités pour les employeurs (ACT/EMP) de l'OIT ainsi que les départements des politiques concernés de l'OIT.

Fonction 4 : Soutien extérieur à la coopération Sud-Sud pour le travail décent en Afrique

Résultats au titre de la Fonction 3

3.1 Les mémorandums d'accord avec les CER africaines sont conclus, révisés et mis en vigueur ;

3.2 Les programmes sous-régionaux et continentaux pour le travail décent sont formulés et mis en œuvre ;

3.3 Le soutien au renforcement des capacités des mandants sous-régionaux et régionaux est assuré ;

3.4 Les partenariats avec l'UA, le NEPAD et la BAD sont renforcés.

La CSS pour la protection sociale

L'Algérie a créé une École supérieure de sécurité sociale, qui recevra 200 étudiants par an pour un cours master de 2-3 ans sur la protection sociale ; un quart des places disponibles dans cette école sera réservé aux étudiants francophones d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest. Des discussions sont en cours entre l'Algérie et Maurice en vue d'une éventuelle coopération d'enseignement universitaire sur la protection sociale.

La quatrième fonction du dispositif va au-delà de l’Afrique pour inclure des nations non africaines du Sud global, ainsi que le secteur privé et des partenaires (du Nord) au développement. Les partenariats Sud-Sud sur le travail décent, entre nations africaines et pays du Sud global, peuvent

Résultats au titre de la Fonction 4

- 4.1 : Les partenariats entre l’Afrique et le « Sud global » sont facilités ;
- 4.2 : Les arrangements triangulaires en soutien à la CSS pour le travail décent en Afrique sont facilités ;
- 4.3 : Les PPP impliquant le secteur privé africain et le global Sud sont facilités.

être facilités par des groupements de pays tels que le G-77 ou le Mouvement des non-alignés, mais aussi les groupes [BRICS](#), [IBSA](#), [BASIC](#)²⁴, [MINT](#)²⁵ et [CIVETS](#)²⁶, et les 14 pays membre du [groupe g7+](#) des États fragiles (avec lesquels l’OIT a signé un mémorandum d’accord). Des organismes tels que l’[ABC](#) brésilienne, la [DPA](#) indienne, l’[AMEXCID](#) mexicaine et la [TIKA](#) turque, ainsi que le secrétariat du groupe des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ([ACP](#)) avec ses nombreuses [institutions associées](#), pourraient faciliter la coopération entre les

pays africains et le Sud global. Les efforts de coopération Sud-Sud de la Chine continuent de s’amplifier, avec la création d’un fonds de coopération Sud-Sud et la mise en œuvre de l’initiative « Ceinture économique de la route de la soie et Route maritime de la soie au XXIème siècle » (l’initiative Ceinture et Route), qui concerne plus de 60 pays y compris des pays d’Afrique du Nord. De plus, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, les Bureaux de pays et régionaux de l’OIT situés dans le Sud global, et les départements techniques de l’OIT, au siège, peuvent et devraient jouer un rôle de soutien dans la facilitation de ces partenariats.

La Fonction 4 facilitera aussi les partenariats triangulaires (modalité CSSCT), dont l’OIT n’a pas pleinement exploité le potentiel. L’existence même d’un dispositif de CSS pour le travail décent en Afrique pourrait attirer des financements du Nord puisqu’un tel dispositif constituerait un mécanisme véritablement rentable pour les prestations d’assistance technique entre pays africains.

Enfin, la Fonction 4 explorera la faisabilité et les avantages potentiels de la promotion des partenariats public-privé (PPP)²⁷ en lien avec l’Agenda pour le travail décent, appliquera les modalités de la CSS ou de la CSSCT, et fera participer des entreprises privées opérant en Afrique. Ce qui pourrait concerner :

- Les entreprises africaines travaillant dans plus d’un pays, comme le conglomérat bancaire panafricain [ECOBANK](#), présent dans 36 pays africains ;

La CSS pour la gestion de l’eau

La Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal coopèrent sous l’égide de l’Organisation (régionale) pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) afin de gérer ensemble les ressources de ce fleuve ; sont concernés : deux barrages, des programmes d’irrigation transfrontaliers, la production d’énergie électrique profitant à quatre pays, ainsi que l’approvisionnement en eau des capitales et des grandes villes bordant le fleuve (49).

²⁴ BASIC est un bloc de quatre pays – Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine – constitué par un accord en novembre 2009, qui engage ses quatre signataires à agir conjointement au sommet de Copenhague sur le climat.

²⁵ Mexique, Indonésie, Nigeria et Turquie.

²⁶ Colombie, Indonésie, Vietnam, Égypte, Turquie et Afrique du Sud.

²⁷ Le sigle « PPP » a plusieurs acceptions ; la Banque mondiale le définit comme un « contrat à long terme, entre une partie privée et une entité gouvernementale, relatif à la livraison de biens et/ou de services publics, dans lequel la partie privée accepte un risque significatif et la responsabilité de la gestion, la rémunération étant liée à la performance » (45), tandis que l’OIT définit les PPP comme « une relation volontaire de collaboration entre l’OIT et un ou plusieurs partenaires, notamment des acteurs privés et non étatiques, le but étant de mener des activités de coopération d’intérêt mutuel » (46).

- Ou des sociétés du Sud global investissant en Afrique, y compris les nombreuses firmes chinoises ou indiennes ;
- Ou des entreprises multinationales situées dans le Nord mais opérant en Afrique, comme le groupe suédois H&M, qui a récemment décidé d'ouvrir une [usine de vêtements en Éthiopie](#)²⁸ (40).

Le dispositif de CSS soutiendrait la conclusion de tels « PPP pour la CSS » de façon à permettre aux entreprises privées de partager leurs expériences et bonnes pratiques dans la promotion du travail décent en Afrique.

En conséquence, le groupe cible essentiel de la Fonction 4 est constitué par les directeurs généraux des diverses organisations mentionnées au premier paragraphe de la présente section, ainsi que les directeurs exécutifs des entreprises privées concernées. S'agissant de l'OIT, la Fonction 4 serait coordonnée par le Bureau régional et soutenue par le Département du PARDEV au siège, ainsi que par le portefeuille du Directeur général adjoint pour les opérations de terrain et les partenariats, qui supervise tous les bureaux régionaux de l'OIT.

Propositions d'arrangements pour la mise en œuvre

Ainsi qu'il a été dit plus haut, le dispositif OIT de CSS pour le travail décent en Afrique serait localisé au Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique ; il serait dirigé par un haut responsable (le « Directeur du dispositif de CSS ») et bénéficierait du soutien administratif existant du Bureau régional. Le Directeur du dispositif devrait pouvoir compter sur le soutien des points focaux CSS dans chaque bureau de pays de l'OIT du continent, et sur l'appui du programme CSSCT au siège de l'OIT. Du personnel supplémentaire, à savoir les administrateurs de programmes en charge de la Fonction 2, sera recruté à mesure que le dispositif s'élargira.

Alors que le dispositif serait directement responsable devant le Directeur régional, il serait assujéti à la surveillance d'un comité tripartite représentant le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le travail, l'emploi et le développement social, ainsi que les organisations continentales de travailleurs et d'employeurs (CSI-Afrique, OUSA et *Business Africa*). Ce Comité de pilotage approuverait les plans de travail annuels du dispositif, et en surveillerait la mise en œuvre.

Durée, coût et financement

Le dispositif de CSS n'est pas envisagé comme un « projet » mais comme un service permanent service de l'OIT à ses mandants et ses partenaires en Afrique et ailleurs dans le Sud global. Sa durée ne serait donc limitée que par la disponibilité des fonds attribués.

Aucune évaluation des coûts n'a encore été réalisée mais l'on peut s'attendre à ce que les coûts du dispositif soient relativement modestes compte tenu que : a) il ne mettra pas directement en œuvre les activités, mais lancera et facilitera plutôt leur mise en œuvre par d'autres, et b) il reposera sur l'infrastructure et le soutien administratif du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, plutôt que sur la construction d'une structure parallèle.

Le dispositif devrait être financé, au moins pour partie, par le budget régulier de l'OIT, par exemple par le financement du Directeur du dispositif. D'autres ressources de l'OIT pourraient être tirées de l'enveloppe CSS au titre du Programme et Budget de l'OIT, ou de fonds flexibles tels que le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO). Le dispositif pourra aussi mobiliser un appui

²⁸ Il est intéressant de noter que, selon le service de presse de H&M, « les conditions du travail décent, la création d'emplois pour les femmes et les considérations environnementales font partie des buts primordiaux de ce projet de collaboration » (40).

triangulaire auprès des pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE. De plus, il serait fort souhaitable que des pays africains détachent des personnels pour renforcer le dispositif, par exemple par la nomination de jeunes professionnels africains, ou de volontaires.

Prochaines étapes

Après avoir été examiné par un atelier de validation tripartite à Casablanca, le présent document sera finalisé et publié en tant que document officiel de l'OIT. Les éléments de la deuxième partie du cadre pourraient alors servir de base à l'élaboration d'un véritable document conceptuel conforme aux normes de l'OIT, avec notamment un cadre de résultats global, un budget détaillé et un système de suivi et d'évaluation. Le document conceptuel servirait alors à mobiliser des ressources, tant internes qu'externes.

Conclusion

Le travail préparatoire réalisé pour le présent rapport a confirmé l'existence d'un potentiel considérable pour élargir le champ et agrandir l'échelle du travail décent dans le cadre de la coopération Sud-Sud, à l'intérieur du continent africain et avec celui-ci. La CSS pourrait, au moins partiellement, remplacer des formes traditionnelles de coopération pour le développement et donc à la fois compléter et progressivement remplacer la coopération Nord-Sud. L'OIT pourrait faciliter ce processus, en passant de son rôle actuel de fournisseur d'assistance à un rôle de négociateur de partenariats. Le dispositif de CSS proposé pour le travail décent en Afrique deviendrait le principal instrument permettant à l'OIT de jouer ce rôle nouveau. Le dispositif est conçu pour mobiliser les expertises et les ressources africaines, approfondir l'intégration régionale et accroître l'efficacité de la CSS en Afrique. Il stimulera aussi la coopération entre l'Afrique et le reste du Sud global, y compris par des arrangements triangulaires.

Questions à examiner

Les questions suivantes pourraient servir à guider les discussions pour l'examen et la validation finale du cadre de la CSS pour l'Afrique :

1. Êtes-vous d'accord avec la notion de base d'un « dispositif de l'OIT pour appuyer la coopération Sud-Sud pour le travail décent en Afrique »?
2. Les quatre fonctions et les 14 résultats proposés sont-ils correctement identifiés? Sont-ils appropriés et suffisants pour parvenir au but général du dispositif?
3. Êtes-vous d'accord avec les domaines thématiques prioritaires proposés pour le dispositif?
4. Êtes-vous d'accord avec le rôle proposé pour l'OIT, de catalyseur et facilitateur de partenariats plutôt qu'exécutant des activités?
5. Êtes-vous d'accord avec la proposition des modalités de mise en œuvre et la supervision du dispositif?
6. Quel devrait être le rôle des mandants de l'OIT aux niveaux national, régional et continental dans la gestion et les opérations du dispositif?
7. Voyez-vous un potentiel pour des partenariats public-privé mettant en jeu la modalité CSS?
8. Comment les pays africains peuvent-ils soutenir le fonctionnement du dispositif?
9. Voyez-vous un besoin et/ou un potentiel de partenariats entre le dispositif et d'autres pays du Sud global, ainsi que des pays du Nord?
10. Pensez-vous que le dispositif de CSS devrait être reproduit dans d'autres parties du Sud global?

Annexes

Références

1. **UN Office for South-South Cooperation.** What Is South-South Cooperation? . *UN Office for South-South Cooperation*. [en ligne] 17 février 2017. http://ssc.undp.org/content/ssc/about/what_is_ssc.html..
2. **Assemblée générale des Nations Unies.** État de la coopération Sud-Sud - *Rapport du Secrétaire général (A/69/153)*. New York : Nations Unies, 2014.
3. —. *International financial system and development*. New York : UN, 2015.
4. **CVCE.** Discours prononcé par Sukarno (Bandung, 18 avril 1955). *CVCE*. [en ligne] 21 septembre 2015. [Cité : 1^{er} mars 2017.] http://www.cvce.eu/content/publication/2001/9/5/88d3f71c-c9f9-415a-b397-b27b8581a4f5/publishable_fr.pdf.
5. **Nations Unies - Coopération technique entre pays en développement.** *Nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement*. New York : Nations Unies CTPD, 1995.
6. **Gouvernement algérien.** *Objectifs du Millénaire pour le développement - Rapport national 2000 - 2015*. Alger : Gouvernement algérien - Ministère des affaires étrangères, 2016.
7. **UNOSSC.** *Cartographie des mécanismes et des solutions de la coopération Sud-Sud dans les États arabes* . New York : UNOSSC, 2014.
8. **Turkish Cooperation and Coordination Agency (TIKA).** *Turkish Development Assistance - 2014 Report*. Ankara : TIKA, 2016.
9. **Agence Reuters.** China's Xi cheers African leaders with pledge of \$60 billion for development. *Reuters News*. [en ligne] 4 décembre 2015. [Cité : 3 mars 2017.] <http://www.reuters.com/article/us-china-africa-idUSKBN0TN0MD20151204>.
10. **UN ECOSOC - CEA.** *Commerce intra-africain et indice africain d'intégration régionale*. Addis-Abeba : Nations Unies CEA, 2015.
11. **John Hopkins School of Advanced International Studies.** China-Africa Research Initiative. *China-Africa Trade*. [En ligne] 2017. [Cité : 18 février 2017.] <http://www.sais-cari.org/data-china-africa-trade/>.
12. **G7+.** *G7+ Policy Note on Fragile-to-Fragile Cooperation*. Dili, Timor-Leste : G7+ Secretariat, 2015.
13. **COSATU.** *International Policy*. Johannesburg : COSATU, 2012.
14. **Central Única dos Trabalhadores Brazil.** *The BRICS and Trade Union Action - Issues for Discussion*. Brasilia : CUT Brésil, 2014.
15. **OIT.** *Coopération entre villes, coopération Sud-Sud et coopération triangulaire*. Genève : OIT PARDEV, 2013.
16. **Meja, Vitalice.** Making South-South Cooperation Partnerships Work for Africa : A situational analysis and policy recommendations. [auteur du livre] *The Reality of Aid*. *The Reality of Aid 2014 Report*. Quezon City : IBON, 2014.
17. **Commission de l'Union africaine et.al.** *South-South Cooperation - A regional consultation meeting (background note)*. Addis-Abeba : CUA, 2016.

18. **UN ECOSOC Development Cooperation Forum.** *Trends in South-South and Triangular Development Cooperation.* New York : ECOSOC, 2008.
19. **Comité de haut niveau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.** *Plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.* New York : Nations Unies, 2012.
20. **Union africaine.** *Agenda 2063 - L'Afrique que nous voulons.* Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine, 2015.
21. —. *Agenda 2063 : Premier plan décennal de mise en œuvre 2014 - 2023 .* Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine , 2015.
22. **NEPAD.** *Annual Report 2016.* Pretoria : NEPAD, 2016.
23. **PNUD.** *Accelerating Sustainable Development - South-South and Triangular Cooperation to Achieve the SDGs - A UNDP Strategy.* New York : PNUD, 2016.
24. *South-South and Triangular Cooperation - Fast Facts 2015.* **PNUD.** New York. New York : PNUD, 2016.
25. **PNUD.** *New Strategic Partnerships with Emerging Economies - Guidance Note for Country Level Activities.* New York : PNUD, 2013.
26. **Gouvernement d'Afrique du Sud - PNUD.** *Partnership Framework Agreement between UNDP and the Government of South Africa.* Pretoria : Gouvernement d'Afrique du Sud - PNUD, 2011.
27. **Programme alimentaire mondial.** *Projet de politique du PAM en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire .* Rome :PAM, 2015.
28. **FNUAP.** *Policy for UNFPA South-South Cooperation Strategy.* New York : PAM, 2011.
29. **Zahran, M., Roman-Morey, E. et Inomata, T.** *Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire dans le système des Nations Unies.* Genève : CCI Nations Unies, JIU/REP/2011/3, 2011.
30. **ILO.** *Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017 : rapport de situation (CA.329/POL/5).* Genève : OIT, 2017.
31. —. *Strategic Framework for South-South Cooperation 2012-2016.* Genève : OIT, 2011.
32. —. *Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire : Perspectives.* Genève : OIT, 2012.
33. —. *Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017 (CA.325/POL/6).* Genève : OIT, 2015.
34. **Assemblée générale des Nations Unies.** *Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/RES/71/243).* New York : Assemblée générale des Nations Unies, 2017.
35. **ILO.** *Economía Social y Solidaria y Cooperación Sur-Sur.* Genève : ILO, 2016.
36. —. *Social Solidarity and South-South Cooperation : A compilation of short South-South cooperation articles :* OIT, 2015.
37. **OIT - Bureau régional pour l'Afrique.** *Decent Work in the Middle-Income Countries in Africa - A Framework for Engagement.* Abidjan. Abidjan : OIT, 2016.

38. —. *Passer de la fragilité à la résilience à travers le travail décent en Afrique*. Abidjan : OIT, 2016.
39. **Gouvernement d'Afrique du Sud, Department of International Relations and Cooperation**. *Strategic Plan 2015 - 2020*. Pretoria : DIRCO, 2015.
40. **H & M**. 4,000 New jobs in Ethiopia. *H & M News*. [En ligne] 26 mai 2016. [Cité : 1^{er} mars 2017.] <http://about.hm.com/en/media/news/new-jobs-in-ethiopia.html>.
41. **Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique**. *La coopération de l'Afrique avec les partenaires de développement nouveaux et émergents : options pour le développement de l'Afrique*. New York : Nations Unies, 2010.
42. **Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud**. *Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud*. New York : Nations Unies, 2016.
43. **Alonso, José Antonio**. *Cooperation with middle-income countries : an incentive-based approach*. Madrid : AECID, 2014.
44. **Commission européenne (DEVCO)**. *Action Document for EU Expert Facility on Employment, Labour and Social Protection*. Bruxelles : Commission européenne, 2016.
45. **Banque mondiale**. Partenariats public-privé : qu'est-ce que c'est? *Banque mondiale*. [En ligne] 10 mars 2015. [Cité : 1^{er} mars 2017.] <http://ppp.worldbank.org/public-private-partnership/fran%C3%A7ais/%C3%A0-propos-des-ppp/qu%E2%80%99est-ce-qu%E2%80%99un-ppp/partenariats-public-priv%C3%A9-qu%E2%80%99est-ce-que-c%E2%80%99est>.
46. **OIT**. *ILO policy and procedure relating to Public and Private Partnerships (IGDS 81)*. Genève : OIT, 2009.
47. **Ministère de l'emploi et des affaires sociales (Maroc)**. *Questionnaire sur la coopération sud-sud*. Rabat : Ministère de l'emploi et des affaires sociales, 2017.
48. **Ministère du travail, des relations industrielles et de l'emploi (Maurice)**. *Questionnaire sur la coopération Sud-Sud*. Port Louis : Ministère du travail, des relations industrielles et de l'emploi, 2017.
49. **Confédération générale des travailleurs de Mauritanie**. *Questionnaire sur la coopération Sud-Sud*. Nouakchott : CGTM Mauritanie, 2017.
50. *Handbook of Regional Organizations in Africa*. **Söderbaum, Fredrik**. Uppsala : Nordiska Afrikainstitutet, 1996.
51. **Sarton, Roland**. *Tendances et opportunités sur l'avancement de la coopération Sud-Sud au Maroc*. Rabat : PNUD, 2013.

Dispositif de la coopération Sud-Sud pour un travail décent en Afrique : Cadre logique

Dispositif de la CSS pour le Travail décent en Afrique			
Fonction 1 : Appui institutionnel à la coopération Sud-Sud pour le travail décent en Afrique	Fonction 2 : Partenariats de coopération Sud-Sud pour le travail décent en Afrique	Fonction 3 : Participation de la coopération Sud-Sud à l'intégration régionale en Afrique	Fonction 4 : Soutien extérieur à la coopération Sud-Sud pour le travail décent en Afrique
1.1 L'élaboration des politiques de développement dans les pays africains est soutenue.	2.1 Les expertises africaines en travail décent et les Centres d'excellence du travail décent sont recensés par les Bureaux de pays et les Équipes pour le travail décent.	3.1 Les mémorandums d'accord avec les CER africaines sont conclus, révisés et mis en vigueur.	4.1 : Les partenariats entre l'Afrique et le « Sud global » sont facilités.
1.2 Une assistance est fournie pour l'élaboration des modèles de rapports de CSS et des systèmes de suivi et d'évaluation.	2.2 Les lacunes de capacités relatives au travail décent dans les États africains membres sont recensées par les Bureaux de pays et les Équipes pour le travail décent.	3.2 Les programmes sous-régionaux et continentaux pour le travail décent sont formulés et mis en œuvre.	4.2 : Les arrangements triangulaires en soutien à la CSS pour le travail décent en Afrique sont facilités.
1.3 Les agences africaines de coopération pour le développement sont soutenues dans le renforcement de leurs capacités.	2.3 Les partenariats de CSS entre fournisseurs et bénéficiaires sont soutenus.	3.3 Le soutien au renforcement des capacités des mandants sous-régionaux et régionaux est assuré.	4.3 : Les PPP impliquant le secteur privé africain et le global Sud sont facilités.
	2.4 La plate-forme d'échanges des connaissances en ligne est créée au sein du Bureau régional pour l'Afrique.	3.4 Les partenariats avec l'UA, le NEPAD et la BAD sont renforcés.	